

éditorial	
Une Église laïque? Patrice Darteville	3
dossier - Plus ou moins de service public?	
La deuxième mort de Jean-Baptiste Colbert L'entretien de Jean Sloover avec Gilles Savary.....	5
La double dimension énergétique Joan Condit	8
La RTBF est-elle encore un service public? La rencontre de Stéphane Renard avec Evelyne Lentzen.....	11
Les transports en commun doivent-ils le rester? François Schreuer ..	14
europe	
Migrations, le retour Une interview de Jean-Pierre Cassarino - Propos recueillis par Pascal Martin	16
monde	
Iran: radicaux contre pragmatiques Pierre Vanrie	18
société	
Belgique - Les œillères au placard Isabelle Philippon	20
Le supermarché, une histoire cyclique Olivier Swingedau.....	22
idées	
Simone de Beauvoir: les leçons de la romancière Michel Grodent.....	24
L'histoire de l'Europe... autrement! Anne Morelli	26
laïcité dans le monde	
Lhac - Laïcité, scolarité, solidarité	27
enseignement	
Pisa 2007 - Éviter le catastrophisme Frédéric Soumois	28
médias	
Les médias et la crise Olivier Starquit.....	29
culture	
Ken Loach - Travailler plus pour gagner moins Vera Kotaji.....	30
Au cœur des ténèbres Sophie Creuz	32
Les Kaliski: vertiges de l'Histoire Virginie Cordier	33
agenda	
.....	34

Notre prochain dossier

Journalisme: une profession à réenchanter

Que devient cette profession clé si souvent dénoncée mais toujours autant rêvée par les jeunes?

La crédibilité des médias est de plus en plus mise en cause, la presse écrite, concurrencée par internet, les blogs, la télévision, perd des lecteurs. Que reste-t-il à eux qui les constituent, les journalistes, pour faire la différence? Être des Rémy Bricka de l'information, comme le dénonçait récemment l'Association des Journalistes professionnels? Ou des pigistes pigeons au statut dénoncé par la même association? Et que sont devenus le secret des sources et la déontologie?

En couverture:
© Brian McEntire.

5

18

24

30

Une Église laïque?

La proposition formulée par Pierre Galand dans l'éditorial du numéro de janvier d'*Espace de Libertés* d'inviter les laïques à débattre des principaux axes qui devraient guider leur travail commun peut exiger une clarification. Ne doit-elle pas en effet rencontrer une objection récurrente depuis la création du Centre d'Action laïque: ne s'agit-il pas là d'une nouvelle Église?

Pour qui connaît le mouvement laïque, la question peut faire sourire tant l'individualisme des militants et la farouche indépendance des associations sont des évidences premières.

Nous avons certes des principes qui nous distinguent d'autres groupes sans quoi nous n'aurions nulle consistance. Il y a cependant une marge entre ces principes et des dogmes religieux. Certes ceux-ci évoluent historiquement, mais ce n'est pas forcément dans le bon sens, comme on a pu le constater par exemple au Concile de Vatican I qui a promulgué le dogme de l'inaffabilité pontificale. De toute manière, la caractérisation des dogmes comme des vérités obligatoires est aux antipodes des positions élaborées par les laïques.

Mais il faut aujourd'hui admettre que tout groupement peut dévier et adopter un comportement comparable (ou pire) à celui des autorités vaticanes. Le XX^e siècle nous en a donné la preuve, mais incriminer les laïques belges de pratiques «kremlinesques» a-t-il quelque crédibilité? Quant à qualifier nos idéaux de dogmes à l'instar des autres, c'est en arriver au sophisme d'un présumé dogme de la liberté.

D'autre part, le mouvement laïque dispose de structures démocratiques électives et de contrôle qui sont à l'inverse des pratiques des religions et plus spécialement de la religion catholique où s'est instauré au fond un système de cooptation par une caste de permanents. Ceux du Centre d'Action Laïque (c'est vrai aussi pour certaines Églises) sont sous la direction et le contrôle d'élus.

Au-delà de la séparation Église/État

Une difficulté à comprendre l'action du Centre d'Action Laïque et des associations laïques peut venir de la limitation, à mon sens infondée, du principe laïque de séparation de l'Église et de l'État. Ainsi, réclamer la laïcité politique comme le fait le Manifeste pour la promotion d'un État laïque¹ est assurément une bonne chose, mais il faut savoir que des normes légales ou constitutionnelles en ces matières peuvent être illusoires. Le principe est évidemment fondamental, mais il n'est pas obligatoirement synonyme de laïcité.

Sans ces combats victorieux, la séparation de l'Église et de l'État n'est qu'une porte entrebâillée qui peut se refermer. L'ambiance de la campagne actuelle pour l'investiture des candidats à l'élection présidentielle américaine défie tout bon sens à cet égard. On se croirait dans une dispute théologique. Passons sur le cas «classique» d'un candidat répu-

blicain, pourtant titré puisque ex-maire de New York, Rudolf Giuliani, vomi par l'aile religieuse de son parti parce que deux fois divorcé et partisan du droit à l'avortement. Un autre candidat républicain des plus sérieux, Mitt Romney, ancien gouverneur du Massachusetts, est mormon. La lutte entre Églises est impitoyable et son rival évangélique, Mike Huckabee et ses proches, ne manque pas de poser au mormon d'absurdes questions: «la Bible est-elle la vérité révélée dans chacun de ses mots?»², «N'est-ce pas vrai que les mormons croient que Jésus et le diable sont frères?»³. Mitt Romney a dû assurer qu'aucune autorité de son Église n'exercera d'influence sur ses éventuelles décisions présidentielles. Mais un homme qui se déclare aussi religieux peut-il réellement s'évader de son Église, voire l'affronter? Comment de tels hommes pourront-ils tenter de comprendre la diversité du monde?

Quant au candidat évangélique, il fait campagne en assurant qu'il ne croit pas au darwinisme, qu'il est opposé à l'avortement, aux recherches sur les cellules souches⁴. La Constitution américaine interdit toute intervention de l'État dans les religions, mais à l'évidence, la formule n'est pas réversible pour de tels «inspirés». La situation de la France, porte-drapeau de la séparation de l'Église et de l'État, ne me semble pas meilleure, à en juger par la prestation de son président en visite auprès du pape le 20 décembre dernier. Nicolas Sarkozy veut que la religion intervienne dans la vie publique, il veut une laïcité positive (*sic*), c'est-à-dire qui «ne considère pas les religions comme un danger mais comme un atout»⁵.

Le président de la République est fin politique et il ne veut pas toucher à l'essentiel de la loi de 1905. Il y aura juste quelques aménagements pour permettre aux communes de concéder à un prix symbolique des terrains aux associations religieuses, surtout musulmanes, qui y construiront des mosquées⁶.

Mais au fond, la loi de séparation restera parce qu'il n'est pas nécessaire de la changer pour que les religions imposent leurs valeurs au pouvoir civil.

Pour un contenu

Le combat laïque doit donc avoir un contenu. C'est bien sa tradition depuis le XIX^e siècle: le suffrage universel, l'enseignement obligatoire, l'égalité dans les cimetières et l'incinération, l'enseignement de la morale laïque, la dépénalisation de l'avortement et l'euthanasie.

Sans ces combats victorieux, la séparation de l'Église et de l'État n'est qu'une porte entrebâillée qui peut se refermer.

La pensée libre est le terreau du dynamisme de chacun et, de toute manière, que chacun se rassure: il y a un salut pour les laïques hors du CAL.

Patrice Darteville

1 Cf. *Le Soir* du 7 novembre 2007.

2 Cf. Sylvain Cypel, «Un mois des primaires américaines, Dieu s'invite dans la campagne républicaine», *Le Monde* des 9-10 décembre 2007.

3 Corine Lesme, «La religion au cœur de la course à la Maison Blanche», *Le Monde* du 27 décembre 2007.

4 Luis Lema, *Le Soir* des 15-16 décembre 2007.

5 *Le Monde* du 22 décembre 2007.

6 Cf. Stéphanie Le Bars, «Derrière un discours volontariste, une grande prudence sur la loi de 1905», *Le Monde* du 22 décembre 2007.

PLUS OU MOINS DE SERVICE PUBLIC?

La deuxième mort de Jean-Baptiste Colbert	5
La double dimension énergétique	8
La RTBF est-elle encore un service public?	11
Les transports en commun doivent-ils le rester?	14

L'entretien de Jean Sloover avec Gilles Savary

La deuxième mort de Jean-Baptiste Colbert

Entre corporatisme et privatisation, les services publics à la recherche d'une troisième voie...

Liberté, égalité, fraternité! La France —celle des droits de l'homme, du moins...— est la nation démocratique qui, historiquement, a montré le plus d'attachement au deuxième de ces trois grands idéaux révolutionnaires. Celle aussi qui, pour répondre à cette ardente obligation d'égalisation des conditions, a le plus misé sur les services publics. Ses universités n'enseignent-elles pas toujours que «le service public est la première activité de l'Administration»? À telle enseigne que la notion de service public —plus complexe qu'il n'y paraît¹— a longtemps été considérée comme propre au droit administratif républicain français. Mais, pas plus que d'autres pays, la France n'est une île sur l'océan de la mondialisation baratté à blanc par la déferlante néolibérale, l'individualisme contemporain et la révolution technologique. Et là, comme ailleurs, le service public est aujourd'hui dans tous ses états! Le député socialiste européen, l'économiste français Gilles Savary, spécialiste des questions de décentralisation et d'aménagement du territoire, s'attache depuis des années² à une refondation démocratique du service public.

Gilles Savary, la France conçoit la notion de service public de manière spécifique. Trois traits au moins semblent la caractériser.

I **Gilles Savary:** Le premier est de nature historique. Comme l'a montré Alexis de Tocqueville dans son essai de 1856, *L'ancien régime et la Révolution*, la construction séculaire de la France est celle de la soumission progressive des particularismes régionaux par un État unitaire: leur rapport à l'État est au fondement de l'identité nationale des Français. Deuxième trait: la France est un des derniers grands pays occidentaux où subsistent des services publics pyramidaux, de grands monopoles d'État conformes à la tradition doctrinale du juriste Léon Duguit³ qui regardait la puissance publique comme un ensemble d'obligations fonctionnelles vis-à-vis de la collectivité⁴: pour l'école dite de Bordeaux, la légitimité de l'État procède du fait que, en gommant les différences locales, les prestations de ses grands services publics sont au fondement de l'égalité

républicaine. Il y a là comme une mystique de l'action publique. Enfin, troisième propriété du service public français: la péréquation interne.

C'est-à-dire?

Les grands monopoles verticaux permettent la mise en œuvre d'un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse en assurant, dans le respect d'une stricte égalité tarifaire, des missions que la seule rentabilité ne pourrait qu'encourager à abandonner. Exemples: la desserte par la SNCF de petites communes périphériques ou le prix unique pour l'acheminement d'un courrier d'un point quelconque du territoire à un autre. Cette possibilité offerte à tous d'accéder, pour un prix partout identique, à un même service est la seule supériorité réelle des services publics «à la française» sur les autres formes que ces services peuvent prendre. Mais c'est une vertu immense!

Le citoyen, aujourd'hui, n'a plus le même attachement que jadis à la figure de l'État comme dispensateur de services. Désormais, ainsi le veut l'air du temps, il les regarde comme une offre parmi d'autres et compare prix et prestations.

De l'usager au client

En quoi les services publics des autres pays européens diffèrent-ils de cette conception française?

Si la Belgique a longtemps assez bien adopté la notion française de service public, ailleurs en Europe, on parle plutôt de services d'intérêt général dès lors qu'il s'agit d'évoquer des missions de services à la collectivité définis —et, le cas échéant, financés par la puissance publique—, mais qui ne sont pas pour autant nécessairement prestées par un organisme qui relève de cette même puissance publique, des entreprises privées pouvant en effet parfaitement préster des missions d'intérêt public. Cela étant, y compris en France, des entreprises ou des services publics peuvent se trouver en concurrence les uns avec les autres, ou encore être confrontés à des firmes privées actives dans les mêmes activités. En France, la médecine publique côtoie comme ailleurs une vaste médecine privée et, pour certains déplacements, un TGV de la SNCF peut

¹ S'agissant par exemple des monopoles nationaux historiques de service public, une distinction, ou à tout le moins une nuance, s'impose entre services publics administratifs [Services d'intérêt général, c'est-à-dire non marchand en jargon européen] et services publics industriels et commerciaux [Service d'intérêt économique général].

² Voir notamment son essai *L'Euro-pe va-t-elle démanteler les services publics?*, Éditions de l'aube, 2005, 220 pages.

³ Né à Libourne, en Gironde, Léon Duguit (1859-1928), spécialiste du droit public et du droit administratif influencé par la pensée d'Émile Durkheim, a enseigné à Caen et à Bordeaux dont il fut doyen de la faculté de droit jusqu'à sa mort. Duguit a surtout marqué son temps par ses écrits théoriques.

⁴ Dans son célèbre *Traité de droit constitutionnel*, Duguit soutient que l'État est là pour servir: «L'État n'est pas [...] une puissance qui commande, une souveraineté, il est une coopération de services publics organisée et contrôlée par des gouvernants».

utilement se substituer à un vol d'Air France. En résumé, outre la péréquation interne que j'ai évoquée, la grande différence entre la France et les autres pays européens réside dans le fait que les Français ont par trop tendance à confondre mission de service public et statut public de l'organe chargé de la mettre en œuvre.

Vous soutenez que les services publics sont aujourd'hui confrontés à de profondes mutations?

Pointons-en quatre. Un, la rareté des budgets publics. Avec l'augmentation des transferts aux personnes—chômage, soins de santé, pensions...—la marge de manœuvre financière pour les autres actions étatiques, comme l'investissement dans les infrastructures, s'est restreinte de manière considérable. Deux, le citoyen ressentait naguère l'accès aux services publics comme un droit naturel collectif, mais sa mentalité a changé: le citoyen, aujourd'hui, n'a plus le même attachement que jadis à la figure de l'État comme dispensateur de services. Désormais, ainsi le veut l'air du temps, il les regarde comme une offre parmi d'autres et compare prix et prestations. Bref, soucieux du meilleur rapport coût/bénéfice, l'usager est devenu consommateur: il se vit comme un client et fait partout son marché, parfois, au bénéfice du secteur privé. Trois, les évolutions technologiques ont été immenses. Dans la téléphonie, on a carrément changé d'ère;

S'il y a bien obsolescence de certaines missions de services publics, il demeure une place pour une intervention étatique en vue d'organiser des services orientés vers de nouvelles demandes sociales.

quatrième changement majeur, les besoins ont changé. Nos sociétés ne doivent plus être électrifiées: les réseaux sont en place. Par contre émergent d'autres nécessités collectives vitales auxquelles l'économie, spontanément, ne répond pas ou mal: les problèmes posés par le grand âge qui découle de l'allongement massif de la durée de la vie, par exemple. Donc, s'il y a bien obsolescence de certaines missions de services publics, il demeure une place pour une intervention étatique en vue d'organiser des services orientés vers de nouvelles demandes sociales.

La crise générale des services publics qui frapperait actuellement les pays européens n'a donc pas vraiment de raison d'être?

Il s'agit en réalité moins d'une crise du service public que d'une crise des organisations prestataires de services collectifs et, en particulier, des grands monopoles d'État qui incarnent le modèle le plus traditionnel de ces organisations. Mais le secteur public n'est pas le seul concerné: le transport ferroviaire privatisé va mal en Grande-Bretagne, etc. La crise que vous évoquez procède pour l'essentiel des résistances que rencontre la mise en œuvre des adaptations essentielles que j'ai mentionnées. Une réflexion centrale, le plus souvent, fait défaut: celle de savoir quel type d'organisation est la mieux à même de répondre à un besoin collectif donné.

Mais les autorités communautaires européennes entendent pourtant résoudre cette crise?

L'Europe aggrave la crise des services publics: en abolissant progressivement les frontières, elle multiplie les prestataires de services publics, accroissant la concurrence entre les acteurs.

Une double théologie

Oui, mais, parallèlement, l'Union européenne promeut son propre modèle de service public.

© L'Europe répond à une théologie de l'État par une autre théologie: celle du marché. La première a une vertu essentielle qui réside, je l'ai dit, dans un mécanisme finan-

avec l'informatique, le rôle de l'écrit n'épuise désormais plus la correspondance entre personnes, etc. Que ce soit dans les télécommunications ou la poste, lorsqu'ils subsistent, les monopoles publics, soumis à une concurrence objective, sont donc devenus très largement factices. Que pèse encore une cabine publique face au téléphone portable ou une lettre manuscrite face au courriel? Enfin,

cier de redistribution interne qui assure à tous les usagers un même service à un tarif unique. Mais en même temps, le monopole d'État est volontiers porteur d'un corporatisme peu tolérable, lequel, en France, constitue un authentique «monarchisme républicain». Cette véritable tyrannie de l'offre, non seulement garrote le contrôle démocratique parlementaire, mais génère par ailleurs un enkystement préjudiciable aux consommateurs. À l'inverse, la seconde théologie, la privatisation des services publics prônée par Bruxelles, incarne un totalitarisme marchand aussi irrecevable dont témoignent, par exemple, des grilles tarifaires opaques et trompeuses ou une focalisation sur les intérêts à court terme des actionnaires sans rapport aucun avec le modèle égalitaire et les buts désintéressés qui sont au principe de missions de services publics. L'Europe diffuse là un modèle de pré-dation dont le moindre des paradoxes n'est pas que les batailles pour le profit et les guerres commerciales dont ce modèle est fait causent de tels dégâts qu'il finit par coûter très cher aux Trésors publics que la libéralisation prétendait pourtant soulager...

Bien que Bruxelles affirme privilégier un modèle de concurrence régulée, d'aucuns appuient volontiers ces orientations européennes aux dérégulations radicales chères à la tradition économique anglo-saxonne.

Ce n'est pas si simple. D'une part, le colbertisme et ses concessions ont enfanté de puissantes multinationales spécialisées dans les services aux collectivités comme Veolia, Sodexho ou la Lyonnaise des eaux. D'autre part, la médecine publique est une spécialité britannique...

Les services publics délégués par l'autorité politique et non plus assumés directement par elle ne sont pas non plus, selon vous, sans défauts?

Leurs dysfonctionnements sont en gros de deux types. D'abord, les grandes firmes délégataires sont souvent infiniment plus puissantes que les autorités publiques concédantes: que pèse une municipalité ou même une intercommunale face au groupe Suez? En d'autres termes, les délégations de services publics ne sont efficaces que s'il est fait en sorte que le maître de l'ouvrage public dispose des moyens de négocier d'égal à égal avec l'opérateur privé et de le contrôler comme il se doit. Ensuite, la régulation publique est aujourd'hui mise sur pied d'égalité avec la régulation marchande. Il faudrait donc, à l'avenir, instaurer une hiérarchisation des normes juridiques qui, face aux intérêts particuliers, fasse prévaloir la protection de l'intérêt général.

La refondation des services publics que vous prônez, votre «troisième voie», consiste, dites-vous, à les démocratiser?

«Que pèse encore une cabine publique face au téléphone portable ou une lettre manuscrite face au courriel?»

Oui: il est impératif que les services publics du XXI^e siècle soient intégrés dans un processus de choix collectifs transparents qui permettent d'en évaluer précisément les coûts collectifs à l'aune des avantages escomptés et des services marchands qui peuvent éventuellement leur être substitués. Synthèse du modèle français et du modèle européen, cette réforme indispensable passe, selon moi, par une série de mesures: séparation des fonctions de régulateur, d'opérateur et de contrôleur, contrôle par le pouvoir législatif mais aussi par des comités d'usagers, évaluation permanente de la réalisation des objectifs assignés et surveillance systématique de l'affectation adéquate des moyens financiers mobilisés, préservation du processus de péréquation et protection juridique de l'intérêt général, etc. Bref, oui: de la démocratie, toujours plus de démocratie!

La double dimension énergétique

Jean-Pierre Hansen alimente le «public» en électricité depuis 17 ans. Comme patron d'une société privée, Electrabel. Ce professeur à l'École Polytechnique, à l'UCL, chargé de cours à l'ULg, ingénieur de formation ne voit pas de contradiction entre loi du marché et service public.

Jean-Pierre Hansen, comment définissez-vous le service public?

I Jean-Pierre Hansen: Dans un article célèbre datant du début des années 80, et joliment intitulé «Nouvelles récentes d'un illustre vieillard», le professeur français de droit public Didier Truchet résumait ainsi la situation: «Personne n'a jamais réussi à donner du service public une définition incontestable: le législateur ne s'en est pas soucié; le juge ne l'a pas voulu et la doctrine ne l'a pas pu!» Si j'ose, ici, la comparaison, il en irait donc du service public comme des dieux: toujours difficiles à définir et seulement perceptibles par leurs effets...

Lesquels?

Une traduction politique ou administrative par exemple. Ou encore, une réalité fonctionnelle, celle de l'entreprise publique. Ainsi, en France, le service public a longtemps été caractérisé par une double équation: «service public = entreprise publique = monopole». Les choses ne sont évidemment pas si simples. Je dirais que le service public est l'ensemble des domaines pour lesquels il est avéré que le seul marché est incapable de rencontrer des besoins, collectifs ou individuels, jugés essentiels par —et pour— une communauté donnée. Dès lors, leur définition exhaustive est du ressort des entités politiques qui gouvernent ces communautés: États, Régions, Communes, Cantons, etc. Et leur nature, leur étendue, leurs modes d'exercice seront éminemment différents selon l'autorité légitime qui en a la charge.

Quel est le rôle de l'État dans la fourniture de ce service public? Organisateur monopolistique? Régulateur?

L'État, ou plus généralement, la collectivité pertinente, en est effectivement d'abord l'organisateur. Le service public est, peu ou prou, l'instrument de politiques d'État: il relève donc de leur souveraineté et de leurs choix politiques.

Une organisation sous forme de monopole?

Pas forcément. Certains domaines de l'action publique érigés en «services» peuvent coexister, et même concourir avec d'autres acteurs, privés par exemple. Pensons à l'éducation en France ou aux États-Unis, à la médecine au Royaume-Uni ou à la distribution d'électricité en Belgique avant la libéralisation. En fait, il n'y a organisation monopolistique que dans les grands domaines régaliens de l'État: défense, police, justice. Ces services ne sont pas en compétition, ni même en «comparaison». Ils ne se comparent qu'aux faits, parfois cruels...

Lorsqu'il ne monopolise pas, l'État régule...

Oui, la collectivité a aussi un rôle de régulateur. Ou plutôt celui d'organiser une régulation, ce qui n'est pas la même chose! Puisque, par définition, il y a besoin collectif, il faut une norme, qu'elle soit technique, organisationnelle, comportementale, etc. La forme moderne de l'action publique dans ce domaine est la constitution «d'agences», selon la terminologie anglo-saxonne. Il s'agit alors d'assurer à cette agence l'indépendance, la compétence et l'objectivité nécessaires. Ce n'est pas une mince affaire. De plus —et c'est tout aussi important— l'agence doit se voir dotée d'un «mission statement», c'est-à-dire d'une feuille de route stratégique, de manière telle que la mission de service public à réguler le soit effectivement en harmonie avec les objectifs de la collectivité déléguante. Faute de quoi, l'agence définira elle-même tant bien que mal ses «objectifs», en fonction de contingences, plus ou moins défendables ou avouables.

Le mouvement européen de «privatisation» du service public améliore-t-il la qualité, réduit-il le coût?

Je ne crois pas qu'il y ait à proprement parler un mouvement européen de «privatisation». Le statut d'entreprise publique ne pose pas de problème particulier, puisque les traités sont neutres par rapport à la forme de propriété des opérateurs concernés. Dans ces matières, le mouvement européen est autre.

Concurrence est plus approprié...

Le Traité de Rome érige en effet en principe le fait que la concurrence est le moteur le plus efficace, voire unique de l'efficacité économique. L'Acte Unique de 1986 a d'ailleurs confirmé cette légitimité du «tout par la concurrence» —parfois du «tout pour la concurrence». Cependant, le Traité d'Amsterdam de 1997 a introduit une clause de portée essentiellement politique selon laquelle la Communauté et ses États membres, chacun dans les limites de ses capacités respectives et dans les limites du champ d'application du traité, veillent à ce que les «services d'intérêt économique général» fonctionnent sur la base de principes et dans les conditions qui leur permettent d'accomplir leurs missions. Le rôle que jouent ces services dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union était ainsi reconnu politiquement. Enfin, en 1993, une résolution du Conseil a fixé comme objectif majeur de la politique communautaire en matière de télécommunications, la libéralisation de tous les services publics de téléphonie vocale, tout en maintenant un service universel. Cette résolution établit notamment que les principes d'universalité, d'égalité et de continuité sont à la base d'un service de télécommunication pour permettre l'accès à un ensemble minimal de services d'une qualité donnée, ainsi que la fourniture de ces services à tous les utilisateurs. En bref, et par caricature d'ingénieur, on pourrait donc dire que le service public, dans la constellation européenne, se manifeste plus par deux de ses «effets» que par lui-même.

Quels sont ces effets?

D'abord, un concept précis, mais restrictif, le service universel, visant clairement une protection de l'individu. Puis un concept plus vaste, mais moins défini, les missions économiques d'intérêt général, clairement axé sur les besoins ou les impératifs d'une collectivité, par exemple nationale. Au total, on peut donc dire que ces deux concepts sont cohérents avec la philosophie générale des Traités: d'une part, la protection à minima du consommateur dans un monde de concurrence et, d'autre part, la liberté laissée aux États de définir des «services d'intérêt général», pour autant que les opérateurs qui en ont la charge restent soumis aux règles des Traités. La première idée a donc effectivement pour but d'améliorer —en tout cas de garantir— la qualité et l'autre de confier à la concurrence la réduction des coûts. Le modèle du service public s'efface progressivement devant la notion, plus fondamentale et partant moins large, de service universel.

Progrès ou recul social?

A priori, on ne peut pas dire que «service universel» soit plus ou moins fondamental que «service public». Il s'agit simplement d'autre chose. Le service universel, comme je l'ai dit, concerne un individu-consommateur.

Le service public englobe une dimension collective, et donc sociale. Quant au service économique d'intérêt général, il implique les besoins qu'une collectivité se définit pour elle-même. Le «progrès ou le recul social» éventuel qui pourrait en résulter dépend évidemment de la part de chacun de ces composants dans le cocktail, dans le package, retenu. À titre d'illustration, pour le secteur de l'électricité, dans une nomenclature de vingt-trois obligations, cinq me paraissent relever du service universel, deux du service public proprement dit et le solde, seize, du service d'intérêt économique général. Domaine par domaine, ce sera donc question d'appréciation...

Jean-Pierre Hansen.

N'existe-t-il pas une contradiction essentielle entre la conception du service public et la finalité du marché, entre la satisfaction du besoin à moindre prix et la rémunération de l'investisseur?

Là encore, il n'y a pas contradiction, mais coexistence plus ou moins efficace entre deux concepts. Comme l'on sait,

l'économie de marché pure n'atteint son optimum d'efficacité que si on ne lui impose aucune contrainte d'aucune sorte. Mais ce modèle théorique n'est simplement pas tenable — ni d'ailleurs défendable. La science économique y a pourvu, en insérant dans l'économie pure de marché des critères qui permettent d'intégrer des contraintes liées à la cohésion sociale (Ramsey, par exemple) ou à l'équité (Sen, Rawls).

À nouveau, c'est une question d'équilibre entre critères collectifs et efficacité opératoire.

À propos d'investisseur, il faut noter que l'exercice d'activités de service public par des opérateurs privés et régulés (pour fonctionner à moindre coût et à qualité normée) est parfaitement légitime et d'ailleurs très répandu. Pensons à la production-distribution d'eau en France, à la distribution d'électricité aux États-Unis, aux services portuaires et à nombre d'activités d'infrastructure.

La chaîne énergétique est-elle un service public? Ou seules certaines de ses composantes (la distribution, la vente, la production) participent-elles de cette définition?

C'est une question très importante. Qu'on l'accepte ou non, les activités énergétiques ont une double dimension. Domaine stratégique, d'abord: il y a eu —et il y aura encore— des guerres pour l'énergie. Les États doivent donc y voir une dimension régaliennes et il serait bien sûr naïf ou hypocrite de penser que le marché peut résoudre à lui seul cette question. Pensons, par exemple, à l'approvisionnement de l'Europe occidentale en gaz naturel. Domaine de proximité ensuite. Dans des mesures différentes, l'électricité et le gaz revêtent une dimension de service public. Surtout l'électricité, d'ailleurs, puisque, comme pour l'eau, on lui voit de moins en moins de substituts possibles, compte tenu du niveau et des habitudes de nos sociétés. C'est moins vrai pour le gaz, pour lequel des substituts existent.

Il faut effectivement distinguer les différents segments de la chaîne de valeur. Prenons l'électricité: les réseaux de distribution me paraissent relever des services publics, alors que les grands réseaux de transport ressortissent plutôt des missions d'intérêt économique général. La production et la vente sont dorénavant des activités de marché: le choix des investissements, leur niveau et la

formation de prix sont «libéralisés», conformément aux choix européens, nationaux et, en Belgique, régionaux. A priori, ceci n'empêche pas que la vente d'électricité soit assortie de critères relevant du «service universel», ni que la production ne revête, à l'évidence, une dimension de «mission économique d'intérêt général».

La libéralisation du secteur énergétique en Europe est-elle un succès? Un échec? Pourquoi? Solutions éventuelles?

Je dirais prudemment qu'elle est en train de se mettre en place... En fait, si l'on compare les processus d'ouverture des marchés électriques en Europe et aux États-Unis, on ne peut qu'être étonné. Après vingt ans, environ 40% du territoire américain est libéralisé, et les autorités responsables (FERC, États,...) se sont posé «ex-ante» la question de savoir «comment marche un système électrique qui se libéralise». Avec des succès (New Jersey) et des échecs (Californie). Au moins, le «*how does it work?*» a-t-il été adressé, pour parler français. En comparaison, l'Europe a décidé voici dix ans que, le 1^{er} juillet 2007, un consommateur résidentiel de Palerme devrait pouvoir s'alimenter auprès d'un producteur danois. Et c'est devenu une réalité administrative et psycho-politique. Mais le problème de l'«architecture de marché» n'a pas été suffisamment abordé (*«how does it work?»*, à nouveau)...

Conséquence?

Il a donc fallu commencer à construire «après» ce qu'il aurait été plus facile, plus rationnel et plus efficace d'imaginer «avant». Et encore, cette construction a-t-elle été le fait des opérateurs (dont Electrabel, d'ailleurs) et des groupements de régulateurs et de gestionnaires de réseaux. Nécessité faisant loi, en quelque sorte, puisque, pour reprendre la formule de Truchet, «les autorités ne s'en étaient pas (vraiment) soucié».

De plus, les résultats n'étant pas encore à la hauteur des annonces héroïques claironnées par certains politiques, il a fallu trouver des boucs émissaires. Devinez qui? Regardez par exemple en Belgique ou en Allemagne. Mais enfin, la fonction de «gestionnaires de contradictions pour compte d'autrui» est un métier que tous les grands opérateurs européens connaissent depuis des dizaines d'années. Ceci dit, l'Europe, et chaque État membre, se trouve aujourd'hui devant l'heure des choix: nécessité d'approvisionnement, fonctionnement du marché et «soutenabilité» environnementale, trois objectifs qui sont à atteindre simultanément, selon la Commission et le Conseil. Pour dire le moins, cela n'ira pas de soi et les effets d'annonce ne suffiront plus. Mon sentiment est que, dans des matières aussi vitales, il ne faudrait pas confondre «volontariste» et «velléitaire»... ■

Propos recueillis par Joan Conditjs

La rencontre de Stéphane Renard avec Evelyne Lentzen

La RTBF est-elle encore un service public?

Les télévisions et radios de service public sont, en principe, soumises à des obligations qui s'inscrivent dans des objectifs de société: leur importance pour garantir la démocratie, la cohésion sociale, la diversité linguistique et culturelle est soulignée tant dans les textes européens que dans les législations de la Communauté française. Il n'est dès lors pas incongru d'attendre d'une chaîne publique, d'être plus attentive à tous les publics (et pas seulement à ceux qui font les chiffres d'affaires publicitaires des chaînes privées), de proposer des émissions qui nous rendent plus intelligents et mieux informés, des reportages, des analyses... Mais aussi de moins soumettre la sélection et la présentation de l'information à l'émotivité et à l'immédiateté! On est cependant loin du compte. Le constat dépasse d'ailleurs le cadre belge. L'été dernier, une enquête menée par France 2 (et dévoilée par *Le Monde*) révélait que les «téléspectateurs ne comprenaient plus les sujets du journal de 20 heures» et n'y trouvaient plus de «valeur ajoutée par rapport aux journaux concurrents». Le service public aurait-il vendu son âme au diable de l'audimat? La suppression de la publicité, comme l'envisage le gouvernement français pour France Télévisions (FR2, FR3, FR4, FR5 et FRO), est-elle la solution? Questions simples, réponses multiples. Celles que propose Evelyne Lentzen s'appuient sur une parfaite connaissance du dossier. Aujourd'hui Déléguée générale à la préservation et l'exploitation des patrimoines de la Communauté française, elle fut pendant dix ans présidente du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). La clarté de ses analyses, qui lui valut une «réorientation de carrière», reste, plus que jamais, d'actualité. Rencontre avec une ardente défenseuse du service public audiovisuel.

Evelyne Lentzen, les médias de service public sont-ils condamnés à plagier ceux du privé?

I Evelyne Lentzen: Non, je ne le crois pas. Mais c'est une question de volonté, la volonté d'être une radio ou une télévision de service public, de faire la différence en s'appuyant sur ses missions pour valoriser ses productions propres. C'est une charge, mais c'est aussi une opportunité à ne pas rater dans l'univers numérique. Il convient également d'élargir les publics auxquels la RTBF s'adresse. Une télévision publique qui a une audience faible ne rencontre pas son objectif d'être une plate-forme sociale, culturelle et politique. C'est un enjeu d'importance. Les critères de programmation et d'évaluation des chaînes publiques suivent des logiques plus complexes. Ces chaînes sont plus ancrées, par leur contrat de gestion, dans des objectifs sociaux. Un service public pluraliste, équilibré, fort, reflétant nos communautés de citoyens parlant à notre tête et à notre cœur, dispose de réelles perspectives d'avenir dans un marché que personne ne se résigne

à abandonner totalement aux seules règles du marché. S'il sait rester davantage rivé sur les valeurs et les missions qu'il aura préalablement définies dans un contrat clair avec l'autorité, s'il sait être moins obsédé par les modes successives auxquelles obéissent ses concurrents privés, le service public sera bien mieux armé que ceux-ci pour proposer des contenus originaux et porteurs de sens parmi l'offre virtuellement illimitée qui va déferler dans les tuyaux numériques. Mais osera-t-il faire la différence?

Pourquoi la RTBF n'y arrive-t-elle pas, ou alors si peu?

Elle y arrive mal, c'est un fait. Pour une série de raisons, internes et externes. Les pesanteurs à l'intérieur de l'entreprise ne manquent pas. On balance, selon les périodes, entre une direction dont la ligne d'horizon est prioritairement culturelle ou prioritairement financière, jamais les deux simultanément. Des plans de restructuration se succèdent. L'identité des chaînes est peu claire. Le regard tourné vers la France s'est accru. Le financement public est considéré par la RTBF comme insuffisant, en comparaison avec les services publics de radiodiffusion des pays voisins. Le contrat de gestion de la RTBF reste écrit «à la Prévert»: ce n'est pas un contrat d'objectifs par média et par service, marquant en cela sans doute un manque de confiance. Y répondent dès lors des réactions internes qui tiennent plus à des expressions de supériorité, de repli sur soi qu'à des mises en perspective et en action d'un service au public dans un univers médiatique en plein bouleversement. Le refus d'entendre certaines plaintes d'un public très attaché, justement, au service public, et le peu d'interactivité avec les auditeurs/téléspectateurs constituent un vrai questionnement. L'information, qui est traditionnellement le «core business» de la RTBF, suit la marche du privé (et non l'inverse). C'est un vrai problème. En bref, le service public n'est plus, ici et ailleurs, l'aune à laquelle se définissent les offres audiovisuelles. Il est davantage un suiveur qu'un meneur.

À partir du moment où les émissions de divertissement et les séries américaines proposent des produits standardisés—et plébiscités—, comment un service public peut-il encore imposer sa différence?

En la rendant visible! C'est-à-dire en portant l'effort sur ce qui doit rester son point fort: l'information au sens large. Mais aussi en parlant à nos communautés de citoyens avec nos mots et nos cultures.

I est exact que, en cas de crise politique majeure, les scores des émissions d'actualité sur les chaînes publiques affichent de belles audiences...

Evelyne Lentzen: «Faut-il continuer à financer les infrastructures de transmission ou miser sur les contenus qui nous ressemblent?»

Normal: les journalistes sont nos yeux et nos oreilles. Ils ne peuvent donc pas raconter n'importe quoi. C'est ce que nous souhaitons tous et c'est ce que nous attendons, plus ou moins inconsciemment, du «boulevard Reyers». En principe, du moins! Car une émission comme «Bye-Bye Belgium» a été un tollé sur ce plan-là.

Elle a aussi eu ses partisans!

Je reste persuadée qu'elle a causé du tort à la profession de journaliste et à l'image de l'info de service public. Utiliser les référents et les codes du journal télévisé pour faire «mousser» une fiction, comprendre des erreurs factuelles ou des imprécisions en tous genres, assorties d'explications pour le moins «légères», n'est déontologiquement pas acceptable et l'entreprise a une responsabilité partagée en la matière. Ou, alors, nous ne les prendrons plus au sérieux. Est-ce cela qui est recherché? Est-ce une mission de service public?

L'info ne suffit cependant pas pour asseoir la réputation d'une chaîne généraliste...

Exact. C'est pourquoi nous sommes aussi en droit d'attendre la qualité dans les autres émissions, surtout culturelles. Que les chaînes publiques suivent ou copient les privées en matière de sport ou de divertissement a moins d'importance. À condition que leur offre soit d'un bon niveau en matière culturelle. Il ne s'agit pas d'élitisme, comme on le reproche parfois à Arte, mais de nos cultures plurielles. L'exemple des chaînes France 4 et France 5, qui récoltent 5 ou 6% d'audience avec un fort contenu culturel et social, démontre qu'il y a un réel public pour ces émissions. De plus, les télés publiques ont une production propre sans commune mesure avec le secteur privé. La RTBF a environ 70% de productions maison. Or, ces émissions-là font l'objet d'une ou deux diffusions seulement. Il y a de vérita-

bles trésors dans les archives... Voilà pourquoi l'univers numérique, qui est en train de se mettre en place, peut être une chance incroyable pour ceux qui la saisiront.

Le président Sarkozy veut enlever la publicité à la télévision publique France 2. En supprimant l'obligation de l'audimat, qui justifie des programmes «grand public» pour ramener de la publicité, le service public pourrait ainsi se reconcentrer sur des émissions de meilleure qualité, même si elles font moins d'audience. Mais, quoi qu'en dise Sarkozy, il paraît difficile de financer une télévision sans les revenus de la publicité. Alors, c'est un piège pour mieux l'affaiblir?

Le débat sur le financement des services publics de radiodiffusion est récurrent depuis plus de vingt ans. À l'époque, il s'agissait de savoir si le législateur octroyait ou non aux chaînes publiques la possibilité de collecter des moyens financiers nouveaux par l'insertion d'annonces de parrainage ou de publicité (on distinguait même la publicité «commerciale» de la «non commerciale»). Les États ont opéré des choix différents: la BBC (Royaume-Uni), la RDP (Portugal), la STR/SR (Suède), la NRK (Norvège) ou encore YLE (Finlande) n'ont pas accès au financement publicitaire tandis que la RTVE espagnole est financée à plus de 80% par la publicité. La situation de France Télévisions est d'un peu moins d'un tiers de financement publicitaire pour un peu plus de deux tiers pour la redevance. Si le gouvernement français décide que France Télévisions n'a plus accès au marché publicitaire, une des questions à se poser est de savoir s'il décidera concomitamment de compenser le manque à gagner, ou s'il considérera que ledit tiers du budget correspond aux activités en concurrence et non aux activités dites de service public. Encore faut-il souligner que ces dernières activités coûtent

infiniment plus cher que des achats de séries américaines... Les effets sur la situation future de France Télévisions seront singulièrement différents dans l'une ou l'autre hypothèse. Il faudra voir aussi comment le gouvernement français articulera cette décision, s'il la maintient, avec le fait qu'il a assigné à France Télévisions un rôle moteur dans le développement des nouvelles technologies audiovisuelles, en particulier dans la généralisation de la diffusion numérique sur l'ensemble du territoire, mais aussi dans l'introduction de la télévision haute définition, de la télévision mobile et du développement de la vidéo à la demande. L'avenir nous dira si cette décision sera une chance pour France Télévisions qui fera son succès de demain (en termes financiers mais, surtout, d'audiences) à l'instar des obligations de productions propres imposées dans les années 80 aux services à péage (Canal+) ou s'il ne vise qu'à améliorer (pour un temps?) la situation des services privés tels que TF1 ou M6.

Ce débat n'a-t-il pas une forte résonance européenne?

Depuis le début des années 80, en effet, la Commission européenne mène une course de fond sur les aides d'État. À l'origine, elle s'appuie sur des plaintes émanant de sociétés privées de radiodiffusion qui considèrent le double financement (par la redevance et la pub) de la plupart des services publics de radiodiffusion comme de la concurrence déloyale. Une vingtaine de décisions ont déjà été prises par la Commission. Et la commissaire chargée de la Concurrence, Neelie Kroes, a lancé la semaine dernière une consultation publique sur le cadre futur du financement étatique des services publics de radiodiffusion. Les lignes de fond? Une obligation de définition claire par les États des missions de service public et la limitation du soutien public à ce qui est considéré comme nécessaire pour assurer ces missions, notamment à l'exclusion de toute surcompensation et d'éventuelles subventions croisées au bénéfice d'activités commerciales. Les débats sont chauds!

© AFP

La volonté d'être une radio ou une télévision de service public, c'est faire la différence en s'appuyant sur ses missions pour valoriser ses productions propres.

Sont-ils importables chez nous, en Communauté française?

Il m'étonnerait que le gouvernement change son fusil d'épaule alors qu'il vient, dans le cadre du nouveau contrat de gestion de la RTBF et ensuite dans une modification du décret sur la radiodiffusion, de faire droit aux revendications de celle-ci de lever un tant soit peu les limitations spécifiques relatives aux communications publicitaires et de prendre en compte les évolutions du marché en matière d'insertion (publicité virtuelle, publicité interactive, placement de produit). Les voix qui se sont exprimées pour relancer le débat sur l'enjeu du financement de la RTBF (partiellement) par la publicité n'ont guère été suivies...

Le vrai problème belge n'est-il pas, d'abord, la multiplicité des réseaux?

Si l'on veut redonner du tonus au service public, il faudra effectivement que l'on ait le courage de s'interroger, voire de rationaliser, une situation inédite. Notre minuscule pays compte trois réseaux de transmission qui constituent trois concentrations verticales, toutes trois à actionnariat public (communautaire, régional et

fédéral). La RTBF, éditeur des services de radio et de télévision, est distributeur de ses services sur un réseau hertzien dont elle est l'opérateur technique. Les câblodistributeurs sont les opérateurs des réseaux coaxiaux, distributeurs des services d'éditeurs tiers et actionnaires majoritaires de BeTV, éditeur de services à péage. Enfin, le dernier venu, Belgacom, qui —pour valoriser ses lignes fixes— a fait une offre de services audiovisuels sur ses réseaux filaires (ADSL et demain VDSL), est devenu éditeur de services sportifs, suite à l'acquisition des droits sportifs du foot belge.

C'est une dispersion d'efforts?

Ce sont des stratégies «propriétaires»! Faut-il continuer à financer les infrastructures de transmission ou miser sur les contenus qui nous ressemblent? Je penche pour la deuxième solution, au vu de nos moyens financiers, mais peu de responsables semblent me suivre sur ce terrain.

Votre analyse implique une refonte complète du paysage audiovisuel belge!

Que veut-on, finalement? Une chaîne publique doit-elle privilégier le contenu de ses programmes ou la gestion de ses fréquences? Doit-elle favoriser l'analyse et la réflexion, ou courir, comme tant d'autres, derrière l'immédiateté et l'émotivité en matière d'information, sans donner les clés pour comprendre? Cela dit, j'admetts que faire évoluer les choses, c'est vouloir faire bifurquer un paquebot, que dis-je, une flottille...! Mais l'enjeu en vaut la peine, non?

Un outil déterminant des politiques publiques

Les transports en commun doivent-ils le rester?

Qui est le mieux à même de gérer les transports en commun? Alors que, les uns après les autres, les monopoles publics sont démantelés dans divers secteurs sous la pression «européenne», la question brûle d'une violente actualité. Le secteur des transports des personnes reste en effet l'un des seuls à demeurer à ce jour dans le giron de la puissance publique. Plus pour longtemps si l'on se réfère aux ambitions affirmées par la Commission européenne. Avant d'en arriver là, il n'est pas inutile d'examiner les enjeux soulevés par cette éventualité.

Premier constat, l'usager des transports en commun est souvent un usager captif. Comprenez: une partie significative des usagers des transports en commun n'ont pas le choix, les transports en commun sont peu ou prou le seul moyen qu'ils ont pour se déplacer. C'est vrai de tous ceux qui n'ont pas de voiture. Ce l'est aussi, de plus en plus, de tous ceux qui vivent en ville ou doivent s'y rendre. Ce l'est encore de tous ceux qui acceptent de renoncer à leur voiture pour des raisons écologiques — comportement que la collectivité a, soit dit en passant, tout intérêt à encourager.

Un droit à la mobilité

Pour peu qu'on veuille bien considérer tout ce qui est déterminé dans la vie d'un individu par la possibilité qu'il a de se déplacer plus ou moins facilement, on sera rapidement porté à l'affirmation d'un *droit à la mobilité*, en tant, donc, que la mobilité est une condition d'accès à l'emploi, à la culture, à la santé, à l'aide sociale, etc. Ceci fonde la légitimité d'un service public, c'est-à-dire le fait qu'à chaque citoyen, l'État garantisse la possibilité de se déplacer. Reste à déterminer la manière de procéder...

Second constat, la qualité d'un système de transports en commun demande une très forte intégration du service. C'est notamment le cas des tarifs —tout trajet doit pouvoir être emprunté avec un seul titre de transports—, des horaires —il est souhaitable de «cadencer» entre eux les différents services, surtout ceux dont la fréquence est faible— ou de l'information sur le service —qui doit être disponible de façon unifiée et facilement accessible. Bref, tout système de transports en commun se caractérise par une très forte interdépendance.

A priori, un seul opérateur est mieux à même de réaliser cet objectif que plusieurs. En tout état de cause, il sera plus simple de mettre en place l'intégration du service si les différents acteurs amenés à se coordonner ont intérêt à coopérer plutôt qu'à se nuire réciproquement. De toute évidence, plusieurs sociétés privées

qui cherchent à s'accaparer une partie des clients de leurs concurrents n'ont, au mieux, que très ponctuellement intérêt à coopérer avec ceux-ci.

Troisième constat: comme tous les réseaux, les transports en commun peuvent être considérés comme un monopole naturel. Cela signifie que les coûts d'entrée sur le marché sont rédhibitoires (typiquement, la mise en place d'un réseau de chemin coûte très cher), tandis que les rendements d'échelle sont très importants, de sorte que l'opérateur dominant aura tôt fait, dans une situation de libre concurrence, d'imposer son monopole. À ce constat empirique répondent deux doctrines d'économie politique. La première choisit de confier la gestion du secteur à la puissance publique, par l'établissement d'un *monopole public*. La seconde quant à elle cherche à réguler le marché, en imposant des limitations techniques et réglementaires aux opérateurs pour les empêcher de devenir monopolistiques.

Comment? Les partisans de cette théorie prônent généralement l'organisation d'enchères entre les compagnies privées intéressées par l'exploitation d'une ligne, le mieux offrant (qui peut être celui qui demande le moins de subventions dans le cas d'une ligne considérée comme «non rentable») emportant l'exploitation d'un segment du réseau pour quelques années. Cette approche se heurte toutefois à plusieurs limitations sérieuses:

- Au mieux, elle parvient en effet à substituer un oligopole à un monopole, quelques acteurs dominants à un seul, ce qui n'est pas nécessairement une amélioration — et certainement pas une situation optimale.
- La concurrence n'ayant lieu que durant des phases très limitées dans le temps, chaque concession se transforme vite en un petit monopole local, avec toutes les conséquences nuisibles que cette circonstance implique pour les usagers du service.
- Plus fondamentalement, la mise aux enchères de l'exploitation du réseau par petits morceaux postule, sur le plan théorique, l'atomicité des lots mis en vente, leur indépendance économique. Laquelle est totalement illusoire, en vertu de notre second constat, énoncé plus haut: la première caractéristique d'un réseau de transports en commun est son interdépendance. C'est de la qualité du service alentour que dépendra la rentabilité d'une ligne de chemin de fer. Prenons un exemple simple pour le montrer. Si je suis l'opérateur d'une grande ligne privatisée reliant deux villes importantes, la rentabilité de cette ligne dépendra fortement de la présence ou de l'absence de lignes secondaires drainant des voyageurs depuis les environs des deux gares principales. Or, par postulat, ces lignes secondaires ne dépendent pas de moi mais de mes concurrents, dont la qualité du service laissera le cas échéant à désirer. Comment puis-je évaluer la rentabilité attendue de la ligne que j'exploite (et donc enrichir en connaissance de cause)? C'est impossible. Au mieux, il y a là un incitant majeur à la mise en place d'un cartel entre opérateurs (donc d'un monopole déguisé). Au pire, on peut s'attendre à une désorganisation complète du réseau.

On le voit, le monopole naturel ne se limite pas au seul réseau mais s'étend bel et bien aussi à son exploitation. Autrement dit, il n'est pas souhaitable de scinder

l'activité ferroviaire entre, d'une part, la gestion du réseau, restant sous la tutelle de l'État, et d'autre part son exploitation, «libéralisée».

Quatrième et dernier constat, les transports publics sont un outil déterminant des politiques publiques dans des domaines aussi diversifiés que l'aide sociale, l'aménagement du territoire, l'urbanisme ou l'environnement. En choisissant d'instaurer la gratuité pour tout ou partie de la population, l'État peut soulager des situations de grande détresse sociale¹ d'une façon socialement juste et administrativement peu coûteuse. Il peut aussi, ce faisant, répondre utilement à la précarisation du travail en apportant un élément de sécurisation sociale des individus «en nature»². En choisissant de desservir plus ou moins bien telles ou telles zones d'une ville et d'une région, il aura de profonds effets sur l'aménagement du territoire. Une politique de transports intelligemment menée permettra par exemple de juguler l'étalement urbain dont on sait par ailleurs tout le tort qu'il cause.

Discrimination positive

Une politique de discrimination positive en matière de transports contribuera aussi à désenclaver une région isolée, à redynamiser un quartier en déclin. En mettant en place une politique vigoureusement incitative au transfert modal —par exemple par une taxe sur l'automobile servant à financer l'investissement dans les transports en commun et leur gratuité— la puissance publique permettra d'internaliser les coûts externes de la voiture individuelle (nuisances sanitaires, urbaines, sociales diverses), tout en se donnant les moyens de respecter les objectifs de réduction des gaz à effet de serre³. Et ce sont là que quelques exemples.

Ce constat amène immédiatement une question: qui d'autre que la collectivité peut avoir intérêt à pareille politique? Ou, plus précisément, une entreprise privée est-elle à même d'intégrer ces objectifs —qui divergent fondamentalement de sa mission centrale qui est naturellement le profit— dans son fonctionnement? La réglementation est-elle capable de l'y contraindre? Poser la question, c'est y répondre: seul un service public organique est capable d'intégrer ces dimensions politiques dans son organisation.

En comprenant cela, on comprend aussi ce qui se joue dans le débat sur les services publics. Plus encore qu'un enjeu économique pourtant déterminant —celui de la rupture avec l'*économie mixte* qui constitue pourtant le soubassement du compromis historique de l'après-guerre européen—, il s'agit d'abord et avant tout d'un enjeu politique, celui de la légitimité de l'action publique, celui du droit de la collectivité démocratique à entraver délibérément l'ordre existant. En refusant ce droit à la collectivité, c'est à la démocratie qu'on s'attaque — laquelle ne se limite pas, loin s'en faut, à quelques procédures délibératives ou électives, mais dépend précisément du droit effectif d'irruption de la volonté collective dans l'institué.

François Schreuer

¹ Cf. Collectif Libre Parcours : <http://libreparcours.be/>

² Cf. Collectif sans ticket, «Droit aux transports et revenu garanti» in *Multitudes* 8, mars-avril 2002.

³ Gaz à effet de serre dont le secteur des transports est non seulement un des principaux responsables, et dont, qui plus est, la part de responsabilité dans le phénomène ne cesse de s'accroître.

Migrations, le retour

Une interview de Jean-Pierre Cassarino

Admiration ou dédain. Le retour des immigrés au pays engendre des sentiments souvent opposés parmi les populations locales, selon qu'ils aient ou non réussi le grand voyage. Leur réintégration en dépend largement.

Qu'adviennent des immigrés lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine, volontairement ou non? Une étude¹ basée sur près de mille entretiens révèle des modes de réintégration aussi multiples que variés en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Un constat: la distinction entre les migrants qui ont choisi de rentrer au pays et ceux qui ont été contraints au retour est une variable clé dans la compréhension de ce phénomène. L'étude menée par Jean-Pierre Cassarino s'intéresse ainsi aux enjeux liés à la migration de retour temporaire ou permanent et au développement. Le coordinateur scientifique du projet «Migration de retour au Maghreb» (Mirem) nous dit enfin sans ambages ce qu'il faut penser d'un thème très en vogue: la migration circulaire.

© AFP

Le retour des migrants (ici à Calais en décembre dernier) reste trop axé sur l'obligation de quitter le territoire plutôt que sur les conditions de réintégration dans le pays d'origine.

Jean-Pierre Cassarino, commentez par préciser que le projet Mirem ou «Action collective de soutien à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine» a été lancé en décembre 2005, grâce au concours financier de l'Union européenne et de l'Institut universitaire européen pour lequel vous travaillez. Pouvez-vous d'abord retracer la genèse de votre étude qui analyse le retour des migrants au Maghreb?

Jean-Pierre Cassarino: Cela fait douze ans que je travaille sur les questions de retour. Mais il faut préciser qu'elles n'ont rien de neuf pour le monde de la recherche. Elles ont

même inspiré plusieurs écoles de pensée. Pour ma part, ce projet est né de mon envie de développer une étude comparative à l'échelle du Maghreb. Le Maghreb parce que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie offrent un panorama très différent en terme de retour et de compréhension des politiques de retour. Cet intérêt scientifique a rencontré un appel d'offres de la Commission en 2004 (Aeneas). Il faut savoir que l'exécutif européen s'intéresse au retour des migrants dans une perspective très sécuritaire qui consiste le plus souvent à expulser. C'est une vision à la fois limitée et «limitante». C'est aussi dans cette perspective qu'Aeneas a été lancé pour offrir des financements à des ONG, des organisations gouver-

nementales, intergouvernementales et des centres de recherche travaillant sur le retour tel que la Commission le définit. Or, cela n'a rien à voir avec la manière dont les chercheurs l'abordent depuis quarante ans. Le projet que j'ai proposé ne pouvait s'inscrire dans cette perspective. J'ai donc suggéré cette approche comparative que la Commission a acceptée, contrairement à ce que j'attendais.

Peut-on conclure qu'en acceptant votre projet, la Commission a changé d'optique sur le retour des migrants?

La Commission se pose des questions. Elle n'est pas monolithique et certains s'y demandent ce que valent les outils

dont dispose l'exécutif pour assurer le retour des migrants. Comme je l'ai dit, la Commission s'intéresse surtout aux personnes en situation irrégulière ou clandestine, ainsi qu'aux déboutés du droit d'asile. De plus, la politique européenne en matière de retour ne fait pas encore l'objet d'une directive, l'adoption de celle-ci ayant été reportée par le Parlement européen eu égard au caractère sensible de la problématique. Donc, pour moi, les outils mis en place par la Commission pour le retour des migrants sont inadéquats. Ils sont le résultat d'une approche très myope, l'UE ne s'y intéresse qu'en termes d'obligation de quitter le territoire européen. Ce qui se passe au-delà de sa frontière n'a pas fait l'objet d'une réflexion. L'on s'en remet à la souveraineté du pays qui accueillera la personne ayant fait l'objet d'un ordre d'expulsion. C'est une erreur: les études ont démontré qu'il faut s'intéresser aux conditions pré- et post-retour, aux conditions aussi de réintégration.

Vous affirmez aussi que rien n'est fait du côté des pays d'origine pour faciliter la réintégration des migrants «malheureux».

Si les pays du Maghreb n'ont pas une politique adéquate pour encadrer les migrants de retour, c'est parce qu'ils ont une vision très externalisée de la migration. Il existe de forts différenciels entre le sud et le nord de la Méditerranée en matière de conditions de vie, de salaire, de conditions sociales, de gouvernance politique, de liberté. En raison de ces différenciels, en raison d'une frontière qui sélectionne celui qui peut passer en Europe de celui dont elle ne veut pas, il est clair que le retour ne peut pas être perçu dans une vision de développement sur le long terme. Le retour est aujourd'hui l'objet d'une vision de gestion sur le court terme dans les pays d'origine, qui consiste à faire en sorte que la personne concernée ne soit pas au chômage. Mais ce qui peut être fait est vraiment insignifiant par rapport aux besoins globaux.

Peut-on évaluer l'impact que cette absence de moyens et de volonté politique a sur les sociétés maghrébines?

Difficile à dire. Mais voici un indicateur limité à l'enquête, en l'absence de statistiques élaborées concernant

le retour vers les pays du Maghreb. En interrogeant au Maroc des migrants qui avaient été refoulés et étaient frappés d'une interdiction de revenir sur le territoire de l'UE pour cinq ans («re-entry ban»), j'ai pu constater que certains avaient tenté plusieurs fois le voyage pour l'Europe. Faute d'avoir réussi, ils constituaient un poids social et économique pour leur pays. Les chances pour l'expulsé de s'intégrer dans son pays d'origine sont bien moindres que celles des nationaux qui ont décidé d'y développer une activité. Ceux-là en avaient le projet, avaient constitué une épargne. Cette dimension du retour et du développement n'est guère prise en compte par les États membres de l'Union européenne et par l'Union européenne elle-même.

Votre travail relève la difficulté de savoir ce que recouvre exactement le mot «retour». Les termes employés par la Commission européenne ne sont pas ceux des États membres ou des ONG. Certains pays parlent ainsi de retour «volontaire» là où il n'y a que chantage et coercition. Cette disparité dans la terminologie engendre inévitablement des approches différentes et sert des intérêts bien compris.

C'est une question aussi complexe qu'importante. L'intérêt de la terminologie est de créer un cadre de compréhension du problème. La Commission essaie de trouver une cohérence institutionnelle pour ses directions générales. Mais il y a là aussi la volonté d'être hégémonique, de renforcer une vision des choses. La Commission y trouve le moyen de justifier son action et de démontrer que ce qu'elle fait est fait pour le bien de tous, donc également des migrants. Les États membres sont conscients de cette volonté hégémonique. L'Office international des migrations (OIM) a pour sa part une grande influence sur la Commission. Or la dichotomie entre retour «volontaire» et retour «forcé» est typique de l'OIM.

Propos recueillis par Pascal Martin

la Commission européenne. C'est un projet super, mais le problème est bien de savoir si la Commission et les États membres de l'UE ont les outils adéquats pour le mettre en œuvre. Pour moi, cette migration consiste à circuler entre deux pays, le pays de destination et le pays d'origine, ou entre plusieurs pays de destination et le pays d'origine. Il s'agit d'un va-et-vient répété. La notion de répétition est importante. Dans le cas contraire, il s'agit de migration temporaire. Mais ici aussi, chacun a

sa définition de la migration circulaire, ce qui nourrit des ambiguïtés. Il faut ajouter que celle-ci n'a rien de nouveau. Il en était déjà question dans les années 70. Aujourd'hui, on en parle beaucoup car la Banque mondiale a écrit un rapport en janvier sur la «circularité migratoire». La Commission s'est aussi sentie obligée de faire quelque chose sur ce thème.

Les chances pour l'expulsé de s'intégrer dans son pays d'origine sont bien moindres que celles des nationaux qui ont décidé d'y développer une activité.

Voulez-vous dire que l'approche de la migration circulaire au sein de la Commission tient davantage de l'effet d'annonce que de la volonté de parvenir à trouver d'autres possibilités de retour pour le migrant?

Quand on parle de migration circulaire, il faut d'abord s'intéresser à la circularité des gens. Il faut les aider en mettant en place des mécanismes qui leur permettent de circuler, d'aller et de venir. La personne doit non seulement pouvoir émigrer, mais aussi retourner chez elle via un mécanisme de retour. Or, quel est le mécanisme mis en place par la Commission? Il n'existe pas.

1 Jean-Pierre Cassarino [dir.], *Migrants de retour au Maghreb: Réintégration et enjeux de développement*, Rapport général, Novembre 2007. Le rapport peut être consulté en ligne <http://www.mirem.eu/recherche/rapports/global/rapport-global>

Le courant réformateur pourra-t-il s'imposer en 2009?

Iran: radicaux contre pragmatiques

L'orthodoxie religieuse d'Ahamadinejad suscite l'opposition au sein du camp conservateur.

La République islamique d'Iran se trouve aujourd'hui confrontée à une pression accrue de la part des États-Unis dans un scénario qui pourrait se terminer par une offensive militaire visant à stopper le développement du programme nucléaire iranien. Selon le grand reporter Eric Laurent, qui développe ce sujet dans son dernier livre *Bush, l'Iran et la bombe* publié en 2007 chez Plon, cette éventualité militaire est déjà sérieusement programmée depuis plusieurs années par les plus radicaux des néoconservateurs de l'administration Bush. Le démarrage de la campagne pour les présidentielles aux États-Unis, les difficultés de l'armée américaine en Irak et la situation instable au Pakistan font toutefois penser que les conditions «idéales» pour un pareil scénario ne sont pas réunies. Le bourbier irakien en particulier suscite un excès de confiance chez les dirigeants iraniens qui disent être persuadés que les États-Unis ne sont pas en mesure d'assumer ce genre d'offensive dans la conjoncture actuelle. Le politologue iranien Ahmad Zaid Abadi, qui vit à Téhéran, voit dans cet excès de confiance une illustration de l'ignorance des mécanismes démocratiques par les élites politiques iraniennes qui croient que les positions pacifistes d'intellectuels et de personnalités politiques occidentales et américaines publiées dans la presse occidentale —et abondamment traduites dans la presse iranienne— reflètent le point de vue officiel. Dramatique méprise de la part d'un régime qui supporte difficilement les voix discordantes de l'intérieur.

Les sunnites plutôt que les chiites

Les pressions américaines qui se font de plus en plus fortes suscitent néan-

moins certaines inquiétudes au sein du régime iranien. Face à un pouvoir d'influence, et éventuellement de nuisance —médiatisé de façon parfois excessive par les États-Unis— de l'Iran en Irak, les Américains semblent avoir réorienté leur politique en Irak en délaissant quelque peu les chiites irakiens au profit des sunnites, notamment pour combattre les extrémistes sunnites se revendiquant de la nébuleuse Al Qaïda. Sur un plan plus géopolitique, le «romantisme pro-démocratique» des idéologues néoconservateurs proches de George W. Bush qui, au lendemain du 11 septembre, avaient pris pour cible le parainage salafiste de l'Arabie saoudite, semble également avoir été abandonné au profit d'une politique consistant à surrimer cette même Arabie saoudite pour faire contrepoids à l'expansion iranienne dont le programme nucléaire serait une des manifestations. Cette évolution rend plus réalistes certaines franges du régime iranien qui reprochent dès lors au président Ahmadinejad d'isoler de plus en plus l'Iran sur la scène internationale par ses déclarations belliqueuses et antisémites. Le Guide suprême, l'ayatollah Ali Khameneï, a ainsi déclaré lors d'un meeting dans la ville de Yazd au début janvier que la reprise d'un dialogue avec les États-Unis «n'était pas imaginable sur le plan des principes». Ce genre de déclaration, plutôt inédite, de la part de la plus haute autorité de la République islamique, peut être l'illustration d'une différence d'appréciation au sein des élites politiques iraniennes vis-à-vis du danger représenté par une éventuelle intervention militaire américaine.

La «guerre» entre factions au sein du régime iranien n'a de toute façon jamais cessé, même si l'on se trouve aujourd'hui dans un scénario différent de celui qui prévalait pendant la

présidence de Mohammad Khatami (1997-2005), lorsque l'affrontement opposait alors schématiquement les conservateurs aux réformateurs regroupés précisément derrière ce président. L'élection d'Ahamadinejad en 2005 marque un tournant dès lors que ce dernier incarne le retour des conservateurs aux fonctions éligibles alors qu'ils contrôlaient déjà les institutions où l'obtention de postes de direction ne dépend pas du suffrage universel. Le Parlement (Madjlis) était d'ailleurs déjà tombé en 2004 dans l'escarcelle des conservateurs grâce au filtrage exercé par le «Conseil des gardiens» —dont tous les membres sont nommés directement ou indirectement par le Guide suprême— qui avait fort opportunément éliminé une majorité de candidats réformateurs. Illustration de la difficulté à schématiser les appartenances politiques en Iran, l'opposition à Ahmadinejad se manifeste désormais au sein même du camp conservateur plus hétérogène que jamais. On a ainsi assisté au retour spectaculaire de Hashemi Rafsandjani qui préside actuellement —en plus du «Conseil de discernement des intérêts du régime» censé apaiser les conflits entre le parlement et le «Conseil des Gardiens» qui évalue le caractère islamique des lois— l'*«Assemblée des experts»*. L'élection de Rafsandjani à ce poste, si elle aura peu d'influence sur une institution chargée en principe d'examiner les actions du Guide et éventuellement, hypothèse peu probable, de le démettre, et s'avère donc toute symbolique, est un indicateur du rapport de force dans la lutte d'influence qui oppose les pragmatiques aux radicaux incarnés par Ahmadinejad. Cette lutte n'épargne personne. Ainsi, Hossein Moussavian, un ancien négociateur sur le dossier nucléaire iranien, très proche de Rafsandjani, a été en no-

© AFP

Les femmes sont les cibles privilégiées des Gardiens de la révolution, à propos de leur coiffure et de leur habillement (Téhéran).

vembre 2007 accusé officiellement d'espionnage au profit de la Grande-Bretagne dans ce qui ressemble à une tentative de purge visant l'entourage du rival d'Ahamadinejad. Son acquittement prononcé fin novembre par un juge d'instruction avait alors été critiqué publiquement de façon inédite par le président de la République.

Les Gardiens de la révolution

Les conservateurs radicaux regroupés autour d'Ahamadinejad veulent mettre fin à l'équilibre factionnel qui a toujours prévalu à l'intérieur du régime iranien et tentent de s'emparer de tous les leviers de pouvoir tant au niveau politique qu'économique. Même s'ils bénéficient de larges soutiens au sein du clergé chiite conservateur par le biais notamment de l'ayatollah Mesbah Yazdi, le mentor d'Ahamadinejad, ou de l'ayatollah Mahdavi Kani, qui pourrait pour contrer Rafsandjani se présenter à une élection partielle de l'*«Assemblée des experts»* qui aura lieu le 15 mars prochain en même temps que les décisives élections législatives, ces radicaux incarnent la montée en puissance de révolutionnaires ayant participé à l'édition de la République islamique aux côtés, mais à l'extérieur, du clergé chiite, notamment au sein du corps des Pasdarans. Ces «Gardiens de la révolution», sorte d'armée parallèle dotée de gros moyens humains, militaires et

quelques appartenaient des dignitaires du régime précédent, avaient néanmoins à nouveau pignon sur rue dans plusieurs grandes villes du pays. Or, cette situation semble être en train de changer. En effet, des couvents de derviches de la branche Gonabadi de l'ordre soufi Nematullahi, considéré comme le plus grand ordre soufi iranien contemporain, ont été attaqués avec une rare violence et complètement détruits dans la ville sainte de Qom et récemment à Borudjerd, dans l'ouest du pays, par des individus vraisemblablement liés à des milices proches des cercles du pouvoir.

Dans le contexte des élections législatives de mars prochain, les interprétations constitutionnelles quant au rôle de certaines institutions sont également de nature à susciter des remous entre des religieux de haut rang très liés au processus de fondation de la République islamique et les détenteurs du pouvoir réel. Ainsi, le fameux «Conseil des gardiens» qui se partage avec le ministère de l'Intérieur l'organisation du scrutin législatif et présidentiel, fait débat dès lors que ce conseil exerce un rôle de filtre permettant aux conservateurs d'affaiblir ou d'éliminer toute opposition légale. Or, selon certains religieux, et non des moindres, ce «Conseil des gardiens» ne dispose pas constitutionnellement d'une telle prérogative qu'il utilise pourtant depuis plusieurs élections, bloquant ainsi toute possibilité de véritable ouverture démocratique du régime. Selon l'ayatollah Taheri, un proche de Khomeiny, fondateur de la République islamique, ce mode de fonctionnement du «Conseil des gardiens» pourrait signer à terme la «mort de la Révolution». Du comportement de cette institution dépendra alors la possibilité pour le courant réformateur de représenter à nouveau une force politique qui compte dans l'Iran de demain. Pour cela, il faudra vaincre les fortes divisions internes et la méfiance d'une population très déçue, ce à quoi s'emploie activement l'ancien président Khatami dont la candidature pour la présidentielle de 2009 ne serait plus tout à fait à exclure. ■

Pierre Vanrie

Assistant en langue persane à l'ULB

Belgique

Les œillères au placard

Un accord institutionnel équilibré, respectant les intérêts des Flamands et des francophones, et des compromis linguistiques susceptibles de calmer les tensions dans la périphérie bruxelloise: la survie de la Belgique est à ce prix. Restera, ensuite, à coupler les élections fédérales et régionales. Car la gestion d'un pays ne se conçoit pas sans un minimum de sérénité.

Les longs mois de crise qu'a connus la Belgique entre le 10 juin 2007, date des dernières élections fédérales, et le 19 décembre, jour de la conclusion de l'accord pour un gouvernement «intérimaire» dirigé par Guy Verhofstadt, auront montré à quel point le fossé entre le nord et le sud du pays s'est élargi au cours de la dernière décennie. Un fossé dont personne, du côté francophone, n'avait bien mesuré l'ampleur. Depuis 1999, pourtant, on ne pouvait plus ignorer les velléités autonomistes flamandes. Voici neuf ans, le Parlement flamand votait, à l'unanimité, cinq résolutions chargées de sens. Celles-là mêmes qui, à la faveur des élections de 2007, ont fait leur réapparition dans l'actualité, et ce de manière extrêmement brutale. Côté francophone, on aurait dû s'y attendre. Et s'y préparer.

Communautarisation des allocations familiales, accentuation de l'autonomie fiscale, notamment dans le domaine de l'impôt des sociétés, prise en mains accrue de son destin socioéconomique, scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde: ces derniers mois, la Flandre a été le théâtre d'un spectaculaire come-back de thèmes institutionnels, linguistiques et communautaires, sur lesquels Guy Verhofstadt avait (im)prudemment maintenu le couvercle depuis 1999. Croire, ainsi qu'on a feint de le faire au cours des huit années écoulées, que le Nord du pays accepterait de remiser plus longtemps au placard ses revendications autonomistes relevait au mieux de la naïveté, au pire d'une impardonnable mauvaise lecture de la réalité. La campagne électorale menée par les partis flamands aurait

pourtant dû contribuer à réveiller les consciences francophones. Las! Tout occupés qu'ils étaient à se disputer le leadership wallon, le PS et le MR n'ont pas élaboré de stratégie consistante

pour l'après-scrutin. Le CDH, lui, en la personne de Joëlle Milquet, rebaptisée «Madame non», au Nord, a privilégié clairement la voie de la stratégie du refus face aux revendications fla-

mandes, un peu comme si rien n'avait changé en une décennie. La scène politique nordiste a cependant connu d'importants bouleversements en ce début de XXI^e siècle. Pas un parti n'a échappé, en effet, à ce tremblement de terre qu'a constitué la disparition de la Volksunie. La transformation de la VU en deux partis, Spirit et la N-VA, différents sur le terrain socioéconomique, mais partageant la même exigence d'une autonomie flamande accrue, a modifié considérablement l'échiquier politique et les rapports de force. L'«infiltration» d'éléments de Spirit dans le VLD, le SPA et Agalev, et la constitution d'un cartel entre le CD&V et la N-VA ont eu pour conséquence que les questions communautaires sont devenues extrêmement sensibles dans l'ensemble des partis flamands. Même le VLD, que les francophones se plaignent à croire modéré sur le plan communautaire, n'est pas en reste en matière institutionnelle. À l'intention de ceux qu'aveuglerait le respect à l'égard de Guy Verhofstadt, présenté comme le «sauveur» de la Nation en décembre dernier, date à laquelle il a réussi à mettre sur pied son gouvernement intérimaire, après six mois de crise, il faut rappeler que sa note institutionnelle, déposée au tout début de l'année 2008, comportait une multitude de points considérés comme inacceptables par les francophones. Le parti du Premier ministre *ad interim* a, lui-même, effectué un virage significatif. Il est un fait que beaucoup semblent avoir oublié: en 2003, à la fin du premier gouvernement Verhofstadt, le VLD, parti du Premier ministre, demandait la transformation de la Belgique en un État confédéral.

Il est clair que la tendance politique majoritaire, au Nord, est à la défédéralisation, erronément baptisée «confédéralisme» (un terme qui signifie, en réalité, la collaboration entre États indépendants). Certes, il n'existe pas, à ce stade, de majorité pour réclamer la scission pure et simple de la Belgique. À part le Vlaams Belang et la N-VA (celle-ci acceptant le processus d'une séparation «phasée»), personne ne va jusque-là. Il n'en reste pas moins que la N-VA est désormais alliée au CD&V, et que le parti d'Étienne Schouppe et d'Yves Leterme n'échappe donc plus aux tentations séparatistes. Néanmoins, à ce stade, la défédéralisation est davantage présentée comme une volonté d'améliorer la gestion de

certaines matières. On aurait tort, au sud du pays, de ne voir que le diable derrière les exigences des partis démocratiques nordistes: en réformant l'État, ils veulent aussi éviter que les extrémistes ne puissent s'appuyer sur de nouvelles frustrations institutionnelles et linguistiques pour étendre leur emprise électorale en 2009 (demain!), date du prochain scrutin régional. Face à cette dynamique qui paraît irrésistible, les francophones n'ont déployé, pendant longtemps, que des stratégies défensives. «*Nous ne sommes pas demandeurs*» était le seul point d'accord entre partis francophones. Une attitude compréhensible, au vu de la succession des réformes de l'État belge depuis plus de vingt ans, ainsi qu'en raison d'un certain attachement au modèle fédéral, d'un rapport de force défavorable et d'une situation économique très délicate pour les francophones. La crise qui a suivi les élections du 10 juin 2007 a prouvé que pareille attitude, dépourvue de projet politique et sans ambition autre que celle de «résister», est désormais intenable.

Des élections en 2009

On ne sait pas encore nettement, à ce stade, à quoi ressemblera la Belgique demain, lorsque le gouvernement intérimaire et les «sages» (?) appellés à la réformer auront trouvé un terrain d'entente. Mais une chose est sûre: si l'on veut parvenir à calmer durablement les esprits, la «modernisation» de l'État belge ne pourra pas faire de «perdants», mais seulement des «gagnants». Ce qui implique de délaisser le terrain de l'affrontement sanglant pour arpenter celui du compromis. Toutes fondées que soient, du point de vue flamand, les revendications pour davantage d'autonomie, il n'y a pas de raison pour que les francophones les acceptent si celles-ci nuisent à leurs propres intérêts, notamment financiers. Il faudra, par conséquent, que la N-VA, la chapelle nationaliste alliée au CD&V, accepte de jouer le jeu. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, on peut espérer que les partis flamands les plus engagés sur le plan linguistique ne reculeront pas nécessairement un franc succès électoral en 2009. On a vu, dans le passé, des partis communautaires perdre du terrain suite à la concrétisation des réformes auxquelles, pourtant, ils avaient grandement contribué¹.

Isabelle Philippon

¹ Lire *Le Vif/L'Express* du 28 décembre 2007.

Il s'agira de délaisser le terrain de l'affrontement sanglant pour arpenter celui du compromis.

De l'épicerie de quartier... à l'épicerie de quartier!

Le supermarché, une histoire cyclique

Le 18 décembre 1957, l'épicerie fine Delhaize «Le Lion», guidée par l'expert américain Paul K. Halstead, ouvre le premier supermarché en libre-service intégral de Belgique à Ixelles, sur une place Flagey alors jolie et conviviale. Si, si.

C'est précisément en face, dans l'actuel Espace-architecture de l'Institut de La Cambre, que l'histoire de nos «Temples de la Consommation Massive» est racontée: 50 ans de supermarchés en Europe. Un ensemble passionnant.

Organisée par le CIVA (Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage) et le groupe Delhaize en partenariat avec La Cambre Architecture dans le cadre d'europeia.europa, l'exposition s'adapte bien au dédale de cet espace relativement peu connu du grand public. On découvre, en montant les rampes et par chronologie, les différentes étapes de vie d'un concept devenu depuis longtemps l'élément familier par excellence de notre société contemporaine. L'exposition se

veut surtout descriptive de la manière dont artistes, sociologues, urbanistes et surtout architectes européens contemporains conçoivent, sans forcément célébrer, les supermarchés. Un thème très rarement traité. Tout au long d'un parcours résolument ludique et étonnant, des maquettes, des documents, des objets originaux, des photos, des films d'époque et des plans architecturaux retracent l'évolution d'un quotidien que nous partageons tous. La collection du Groupe Delhaize est vraiment unique et pour la première fois pleinement exposée.

Stricto sensu, le supermarché se définit comme un établissement de vente au détail en libre-service, qui réalise plus de deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation, et dont la surface de vente est située entre 400 et 2500 m². Le supermarché est davantage vécu que connu. Il incarne, dans un esprit pragmatique, les valeurs positives du progrès. Pour d'autres, il marque plutôt la standardisation des mœurs et l'exaltation du matérialisme occidental. C'est davantage dans le sens positiviste qu'il est célébré ici, non sans esprit critique.

Nés de la «grande crise» de 1929

L'histoire des supermarchés reste en effet, et assez bizarrement, méconnue: comme si l'«évidence» de leur simple existence justifiait l'absence de mise en perspective. Retraçons les moments forts de cette révolution commerciale. Décembre 1931 voit l'ouverture du premier Prisunic, le grand ancêtre. C'est sous cette enseigne que le groupe Pinault-Printemps-Redoute ouvre

un magasin, alors révolutionnaire, rue Caumartin à Paris. Le modèle initial avait été imaginé aux États-Unis, début des années 1930, lors de la grande dépression économique. La société occidentale allait trouver là, et contre toute attente, une manière de conjurer la plongée en récession par un appel à la consommation massive. Personne n'y croit alors mais le concept (le commerce populaire qui vend des articles en grande série, donc pas cher) fonctionne. Les gens n'ont plus d'argent, ils vont donc le dépenser. Contradictoire? En apparence. La politique de prix bas assure au contraire un grand succès à la formule. Acheter pas cher, peu, mais souvent tous les jours: le concept d'Aldi au fond, version préhistorique.

Quand, en 1949, Édouard Leclerc transforme son épicerie en magasin discount à Landerneau, dans le Finistère, il sera le premier à pratiquer la vente en gros, avec pour objectif de faire chuter les prix: l'alimentation et le bazar sont vendus avec des rabais de 20 à 35%. Ce type de magasin donnera plus tard naissance aux hypermarchés. Mais Leclerc —n'en déplaise à nos voisins!— n'a rien inventé. Encore une fois —comme toujours?— ce sont les États-Unis qui auront créé le concept.

L'Europe suit doucement, avec notamment l'Italie et son célèbre COOP. Elle entame la révolution copernicienne du supermarché au cours des années 1950. En 1958, l'express-marché Goulet-Turpin est le premier véritable «super-marché» français: il s'étend sur 560 m², soit l'équivalent de dix épiceries traditionnelles réunies sous le même toit!

Les Français sont sidérés —atterrés?— par le choix proposé: ils prennent en main des produits surgelés qu'ils pensent factices (!), le lait est en berlingot et la viande préemballée les terrorise dans un premier temps. Mais le consommateur moderne est né, et il s'initie au maniement d'un engin encore inconnu à l'époque: le chariot... Le supermarché et son auxiliaire le plus populaire, le caddie, sont nés. Ils font désormais partie intégrante de la vie de la ménagère. La hausse générale du niveau de vie enregistrée lors des «trente glorieuses» (1945-1975) accélère le processus. Plusieurs caddies, du tout premier au prototype «2008», sont exposés. Ils vaudraient à eux seuls un article!

La beauté du béton

L'exposition situe aussi avec beaucoup de clarté la manière dont le supermarché révolutionne la vie des consommateurs par son côté pratique, ordonné, rationnel et rapide. Mais l'accent est surtout résolument mis sur une implantation jugée très «étrange» à l'époque, à la périphérie des villes. Au cours des années 60, triomphe le phénomène de la banlieue commerciale-sordide. La Belgique résistera très longtemps à cet infect «zoning commercial» prôné par nos voisins!

En bordure des grands axes routiers, les supers et hypers contribuent aussi au boom de la voiture individuelle avec leurs vastes parkings —«no parking, no business!». L'exposition s'attarde longuement, CIVA oblige, sur ce «phénomène périphérique» en ce qu'il va rapidement «appeler» une architecture fonctionnaliste et standardisée, fortement influencée par le modèle américain. Certains s'extasient devant ces rêves d'architectes, d'autres y voient de simples délires d'esprits avides de béton armé: du franchement moche au navrant bétonnant, le choix est large. Mais le style a ses adeptes, respectables aussi, bien entendu. Les concepteurs optent largement pour cette seconde «sensibilité». Claude Parent, avec sa «fonction oblique» au service du supermarché, est décrit ici, explicité aussi via une vidéo. Dans les deux dernières décennies enfin, des personnalités majeures comme les architectes Nicholas Grimshaw ou Dominique Perrault se voient confier des réalisations emblématiques à Londres ou en Autriche. 1990-2007 dévoile

Retour aux fondamentaux: les enseignes d'hypermarchés rivalisent d'efforts pour baisser les prix, notamment en mettant en avant (un euphémisme!) leurs marques «premiers prix» et de distributeurs.

Certaines enseignes d'hypermarchés vont cependant opter pour une démarche contre-offensive face au hard discount, en créant les concepts dédiés. Auchan —pour prendre un exemple étranger— généralise au sein de ses hypermarchés des espaces self discount, selon le principe du «shop in the shop». Il s'agit de proposer sur une surface concentrée sur quelques allées de linéaires un rayon alimentaire et droguerie/parfumerie/hygiène discount, ne proposant que des articles premiers prix.

Grâce à une signalétique orange, ces espaces sont clairement identifiables. Ils visent ainsi à retenir ou reconquérir les clients tentés par le hard discount.

De son côté, l'enseigne Géant lance Géant Discount: le premier à Toulouse sur une surface de 6000 m²: 23 000 références uniquement axées sur les produits premiers prix! La guerre, en effet...

Premium ou hangar à marchandises: le futur sera personnalisé

La littérature marketing existante penche pour une disparition du supermarché «traditionnel», sans spécificité, de taille moyenne: sans points forts ni en termes de prix, ni en termes de qualité. Les enseignes cherchent à rationaliser le parc de magasins: les supermarchés «moins rentables» (par exemple les GB chez nous) sont soit fermés, soit cédés au hard discount, soit repositionnés sur un créneau particulier.

C'est ce qu'on commence à appeler le saut qualitatif. Des univers particulièrement soignés rappelant les halles d'un marché avec ses différentes boutiques: le «Premium», nécessitant une main-d'œuvre nombreuse et qualitative à même de pouvoir légitimer le positionnement, et donc la politique tarifaire correspondante. Rob, chez nous, évolue avec succès dans cet esprit volontiers élitaire, mais Delhaize s'y est également et résolument engagé, avec succès semble-t-il.

Le concept de «City-marché» style Monoprix, s'adresse, lui, à des consommateurs pressés et stressés, à la recherche de magasins bien conçus proposant une offre claire et bien ciblée. Les courses, dix minutes montre en main! Enfin, les réseaux de proximité, style Franprix en France ou les Express locaux en Belgique, nous ramènent à l'épicerie de quartier style «derrière le coin» pour une seconde jeunesse mais un pari très risqué: il faudra, pour survivre, «coller» à 100% à la demande locale, sous peine de faillite éclair! Férocité assurée!

Olivier Swingedau

Supermarché d'Europe 1957-2007 - Jusqu'au 24 février, du mardi au dimanche 11-18h, 19bis place Flagey 1050 Ixelles, tél. 02/642 24 50, www.civa.be et www.supermarketexpo.be - 6 € adultes, 4 € groupes à p. de 10 pers, 2 € étudiants, chômeurs, 1 € sur présentation de la carte Delhaize (!). Gratuit pour les enfants -6 ans.

© Archives du Groupe Delhaize

Le «boom» de la voiture individuelle est aussi un des effets de la création des grandes surfaces en périphérie.

Littérature et philosophie

Simone de Beauvoir: les leçons de la romancière

Ou comment éviter les pièges des commémorations obligées.

La contrainte médiatique, la nécessité de dire le maximum avec un minimum de mots, impose sa loi d'airain à nos sociétés presse-bouton toujours disposées à en finir avec de trop vertigineuses complexités, de peu rentables questionnements. Il faut faire simple et rapide. Dans ces conditions, la vie culturelle peut se résumer à une succession de célébrations obligées. Hier, en 2005, Jean-Paul Sartre, aujourd'hui, en 2008, Simone de Beauvoir. On croit avoir fait sa b.a. quand on a rappelé «l'enfer, c'est les autres» du premier et «on ne naît pas femme, on le devient» de la seconde. Après quoi, lesté de son mini-bagage de formules, convaincu qu'il en sait assez pour ne pas déchoir à ses propres yeux, le bon peuple n'a plus qu'à retourner en paix à ses drogues: on lui demandait de surfer sur la vague commémorative, pas d'explorer le fond des océans.

Aller au-delà des apparences exige, il est vrai, un peu de patience et un peu de capacité à s'étonner. Impossible d'y parvenir en empruntant des raccourcis. Pas plus que Sartre, Simone de Beauvoir n'est un écrivain facile, autrement dit facilement «démêlable» et «digérable». Par définition, une écriture digne de ce nom échappe à tout système, contourne la rhétorique dont elle semblait, chaudement, obstinément, se recommander, fait mentir les appropriations scolaires, les lectures orientées. Écrire, en un mot, c'est *trahir*. Sa trahison (ou sa bâtarde), Simone de Beauvoir l'a parfaitement assumée. Raison pour laquelle elle est encore lisible, malgré les changements de perspective, les mutations politiques.

Beauvoir ne s'est jamais laissé prendre à ses propres jeux: entre ses mains, l'ironie est une arme à double tranchant. Et il arrive plus d'une fois qu'elle se montre cruelle.

Le roman: avantages et inconvénients

Prenons *Les Mandarins*, le roman, paru en 1954, qui lui valut le prix Goncourt la même année. Le tableau du milieu intellectuel est certes «d'époque», mais ce n'est qu'à un esprit superficiel qu'il peut paraître daté, parce qu'indissociable de ce que l'on nommait jadis son «espace-temps», la période qui suit la libération de Paris, cette sortie de prison dont il est peu d'équivalents dans l'histoire de la France. Le groupe qui fait l'objet de la description, le mandarinat que le dictionnaire définit sans complaisance comme un «corps social prétendant former une classe à part, privilégiée, exerçant une autorité intellectuelle plus ou moins arbitraire», qui pourrait être assez aveugle pour ne pas voir qu'il s'est maintenu tel quel au fil des âges et que les illusions qu'il nourrissait sur lui-même n'ont rien perdu de leur touchante, quoique périlleuse, candeur?

N'en doutons pas un seul instant: le regard est ironique ici, il peut encore faire mal. L'art romanesque combine tous les avantages et tous les inconvénients de ses ambiguïtés. Il reflète sans refléter. D'une part, à qui sait s'en servir, il offre la possibilité de faire entendre bien plus que la confession ou que l'essai, fondés sur la conclusion d'un pacte totalement différent avec le lecteur: celui de dire (à tout le moins de tenter de dire) le vrai. Mais d'autre part, il s'inscrit dans un projet illusionniste, un «faire croire» dont seuls les esprits réducteurs sont incapables de déceler la sublime rouerie: en l'occurrence, que n'a-t-on cherché derrière les personnages des *Mandarins*, à retrouver telle ou telle figure de la vie intellectuelle parisienne!

Il faut reconnaître que Beauvoir elle-même avait prévu ce déchiffrage commode qui donne à penser que

l'on a tout compris lorsqu'on a repéré le réel derrière le fictif, le modèle derrière la statue. Dans *La Force des choses* (troisième partie, publiée en 1963, des souvenirs de l'écrivaine), elle s'est longuement expliquée sur ses intentions, comme si elle cherchait à couper l'herbe sous le pied à ses critiques. Reconnaissant les libertés prises par rapport aux faits, elle avait contrôlé avec soin les aveux destinés à mettre en valeur le réalisme matériel et psychologique de son roman dont certaines pages sont effectivement inspirées d'un voyage aux États-Unis et de la liaison qui s'ensuivit avec Nelson Algren. Qu'importait la part de Camus (ou de l'auteure elle-même) qui entre dans le portrait d'un Henri Perron ou celle de Sartre qui se cache sous le visage d'un Robert Dubreuilh, si, en fin de compte, la question n'est pas là, si le roman ne tire ni sa valeur ni son rayonnement d'être un roman à clés, pas plus d'ailleurs qu'un roman à thèse, mais «un roman roman», si j'ose dire, assujetti aux lois du genre dont l'une est précisément la composition à partir de plusieurs cas particuliers?

Chez Beauvoir, le projet bien arrêté de «décrire une faune singulière» a toujours été adossé à la volonté non moins délibérée de tendre un miroir au lecteur, sommé dès lors de s'impliquer sentimentalement dans l'action: «Peignant un écrivain, je désirais que le lecteur vit en lui un semblable et non une bête curieuse.» On est loin de la distanciation brechtienne, de l'effet d'étrangeté inventé précisément pour contrecarrer les identifications parasitaires politiquement incorrectes (d'un point de vue marxiste). Aucun mot d'ordre ne vient interférer entre l'écrivain et ses personnages: si réalisme il y a, il n'est jamais socialiste. Ni féministe d'ailleurs («j'ai décrit les femmes telles que je les voyais, telles que je les vois encore: divisées»).

La traduction littéraire d'une vie

C'est au point que l'on peut s'interroger sur la positivité de *tous* les personnages du roman et pas seulement des

Au bénéfice de Beauvoir, il faut inscrire tous ces moments du livre où le rôle de l'écrivain, si souvent voué à l'incompréhension de son public, est sévèrement questionné dans ses plus intimes contradictions («S'inté-

entêtée dans sa paranoïa, ses délires d'interprétation et de persécution: impossible de ne pas admirer la pénétration de l'écrivaine dans le traitement d'un personnage aussi enclin à se mentir, à se convaincre de la noblesse de ses vains sacrifices! Alors Beauvoir? Quelques slogans, une silhouette dans un paysage politique depuis longtemps évanoui? Bien plus que cela évidemment! Mais pour s'en convaincre, rien de tel qu'une bonne cure de fiction. Non pas pour reléguer au second plan l'œuvre de l'essayiste ou de la mémorialiste³, mais pour prendre la vraie dimension de l'écrivaine à part entière dont le style n'a pas pris une ride. De ce style si «américain» (au sens où l'efficacité prévaut sur l'effet), que n'a-t-on médit chez les chers confrères! Sur ce plan-là aussi, Beauvoir s'est bien défendue: «J'ai fait exprès de me tenir proche du langage parlé [...]. À un récit qui relate un passé figé, une certaine rigueur convient. Mais mon roman se proposait d'évoquer l'existence dans son jailissement et j'ai souhaité que mes phrases s'accordent à ce mouvement.»

Signalons aussi la parution de *Castor de guerre* de Danièle Salenave, Gallimard, 608 p. et de *Simone de Beauvoir - Écrire la liberté* de Jacques Deguy et Sylvie Le Bon de Beauvoir, Découvertes Gallimard n°522-128 p.

Dans une littérature en mouvement, il y a toujours des leçons à prendre. ■

Michel Grodent

© AFP

Simone de Beauvoir, essayiste, mémorialiste, mais aussi écrivaine à part entière dont le style n'a pas pris une ride.

femmes chargées d'incarner une certaine mauvaise foi, voire de traduire littérairement «les aspects négatifs de [l'] expérience» vécue par l'auteure (c'est le cas d'Anne, la psychanalyste, dont le récit à la première personne fait contrepoint au récit objectif, transmis par un narrateur omniscient). Si *Les Mandarins*, ancrés dans une problématique de l'engagement qui n'est plus la même aujourd'hui après la quasi-disparition du communisme et le recul de la presse écrite, ont gardé toute leur force vive, toute leur puissance émotionnelle, c'est à la lucidité de la romancière qu'ils le doivent. Au temps de la pureté s'était substitué, après la guerre, celui de la résignation et du compromis qui, parfois, frôlait dangereusement la compromission: les choses ne se sont guère améliorées depuis, malgré les explosions contestataires, de plus en plus feutrées et de moins en moins portées par un vrai désir de changement (sinon écologique).

THEATRE NATIONAL Avantage pour nos lecteurs!

10 places pour le spectacle
«Game Over» de Jeanne Dandoy
au Théâtre National

le 27 février 2008 à 19h30

Téléphonez vite au 02 627 68 11, pour deux places maximum.
Théâtre National, bd Émile Jacqmain, 111-115, 1000 Bruxelles.

1 La définition vient du *Petit Robert*. C'est moi qui souligne.

2 Cf. *La Force des choses*, Folio, t.1, p. 364: «S'il vise à la fois l'imaginaire et le réel, le regard du lecteur se brouille, et il faut être un bien méchant auteur pour lui infliger ce cumul. Peu importe dans quelle mesure et de quelle manière la fiction s'inspire au donné: elle ne s'édifie qu'en le pulvériseant pour le faire renaître à une autre existence.»

L'histoire de l'Europe... autrement!

Alors qu'une exposition officielle¹ prétend montrer aux visiteurs des morceaux du «rideau de fer» (sic), dans son dépliant promotionnel qui ne fut —faut-il le rappeler?— qu'un concept théorique, il est bon de s'in- terroger sur la manière dont est contée —aux écoliers comme à l'ensemble des citoyens— l'histoire de la construction européenne. Se conformant aux principes de création de toute histoire mythique, l'histoire de l'Europe doit avoir des héros et de nobles sentiments. Les héros européens ont été dûment construits. Ils ne s'appellent plus Ambiorix, Godefroid de Bouillon, le comte d'Egmont ou le roi Albert, mais ce sont les «pères de l'Europe», choisis avec soin pour que chaque État fondateur puisse s'y reconnaître: Spaak, Schuman, Spinelli, Adenauer,...

Comme les places de nos villes portent les noms de nos héros nationaux, les bâtiments européens portent aujourd'hui ceux de ces «pères fondateurs», immortalisés aussi comme tous les saints —laïques ou religieux— par des médailles, des effigies, des récits de vie édifiants. Est-il possible, dans ce climat, de penser autrement l'histoire de la construction européenne?

La récente réédition du portrait de Paul-Henri Spaak, par le regretté politologue de l'ULB Marcel Liebman, nous induit déjà à reconsiderer sous un autre angle ce dirigeant «socialiste»².

Un autre petit ouvrage, récemment paru, nous permet de remettre en question la vérité révélée sur la construction européenne, de ses débuts au Traité de Rome. En contre-

Des archives confondantes

L'auteure est historienne, professeure à l'Université de Paris VII et possède une excellente connaissance des archives du Quai d'Orsay et surtout de leurs fonds économiques. Elle en a exhumé des documents confondants qui révèlent des mensonges manifestes, véhiculés par l'histoire officielle de l'Europe ou les mémoires de ses «pères fondateurs»⁴.

À partir des informations, des notes et des télex conservés dans les archives du ministère français des Affaires étrangères, il apparaît que les milieux industriels français —qui avaient déjà prononcé un rapprochement industriel franco-allemand dans l'entre-deux-guerres sous forme d'un cartel— ont eu un rôle essentiel dans cette construction.

Le Comité des forges, pour l'industrie lourde, comme l'industrie chimique et les banques, avaient favorisé dans l'entre-deux-guerres le renforcement des relations commerciales avec le Reich à travers toute la presse qu'ils possédaient et subventionnaient. Cette collaboration industrielle prospéra pendant l'ère hitlérienne et pesa en faveur d'un «apaisement» également politique des relations de la France avec le Reich. La complaisance manifestée par les milieux financiers et économiques français envers le nazisme avait pour mobile la possibilité de réduire les salaires et de comprimer le pouvoir d'achat comme en Allemagne et de lutter en commun contre le «danger social». Les profits de ces secteurs économiques avaient tout à gagner d'un marché élargi.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les cartels franco-allemands se sont reconstruits sur la base pragmatique du projet de «faire des affaires» et «gagner de l'argent» ensemble, que ce soit dans les domaines industriels (automobile...), financiers ou bancaires. L'écrasement de moitié des salaires réels ouvriers et l'impitoyable répression des grèves entre 1940 et 1944 fu-

AP

Robert Schuman, un père fondateur dont le passé révèle des failles...

rent très appréciés des milieux économiques français pendant l'Occupation. Ce sont ces mêmes milieux qui vont être, après la Libération, les hérauts du projet américain pour l'Europe.

Un projet sous tutelle américaine

L'Allemagne réarmée et économiquement compétitive est le pivot essentiel de l'Europe que Washington veut construire contre le communisme. L'Union douanière devra renoncer à toutes réparations allemandes envers les pays que l'Allemagne avait occupés et à toute protection commerciale et financière contre les États-Unis.

L'Allemagne est, évidemment, le moteur de ce marché européen unifié et doit donc être reconstituée et sa production rétablie en priorité, avant tous les autres pays européens. Les réticences politiques françaises de départ compteront peu dans la stratégie européenne des Américains.

La «stabilisation intérieure» devant se traduire par une déflation (c'est-à-dire une baisse) des salaires, les alliances industrielles franco-allemandes embrayèrent immédiatement dans ce projet que les pressions américaines (notamment via le plan Marshall) avaient mis sur les voies. De nombreux documents exhumés par Annie Lacroix-Riz attestent de la vigueur des pressions américaines pour que l'Union économique se réalise à mar-

che forcée, avec l'Allemagne mais sans la Grande-Bretagne travailliste.

Le soutien patronal

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) était un retour au cartel franco-allemand de l'entre-deux-guerres, scellant l'alliance de la sidérurgie allemande et de la sidérurgie française, la Haute Autorité veillant à la défense de ces intérêts industriels.

La libération anticipée des criminels de guerre allemands comme des dirigeants des mines français emprisonnés pour collaboration allait dans le sens de cette «réconciliation».

Le patronat français appuya de toutes ses forces l'intégration européenne qu'il voyait aussi comme un moyen d'imposer l'austérité salariale et l'«apaisement social». Des notes cyniques, retrouvées par l'auteure dans les archives, présentent la «lutte contre l'inflation» comme pouvant profiter de la libre circulation de la main-d'œuvre de pays à fort chômage pour harmoniser les salaires par le bas.

La productivité était dans ce cadre évidemment prioritaire par rapport au plein emploi et l'existence d'un organe supranational allait permettre d'imposer des mesures antisociales et impopulaires en en rejetant sur lui la responsabilité.

Annie Lacroix-Riz nous emmène donc bien loin du lyrisme de la propagande sur la construction européenne. Elle nous rappelle aussi que Robert Schuman, «le grand Lorrain» était de longue date un agent des intérêts des maîtres des forges de Wendel. Catholique, ultraconservateur, hanté avant guerre bien plus par le péril rouge que par le brun, il était, dès les élections de 1924, colistier de Guy de Wendel. Celui-ci en avait fait l'homme-clé de son Action catholique en Moselle.

En septembre 1945, Robert Schuman

restait inéligible pour avoir voté les pleins pouvoirs à Pétain et conservé, au début du régime de Vichy, son poste de sous-scrétaire d'État aux Réfugiés. Rappeler ces «détails» à propos d'un homme politique symbolisant la soumission à Washington nous éloigne de l'historiographie officielle de l'Europe catholique qui a érigé Robert Schuman en saint fondateur. ■

Anne Morelli

«Un cahier, un crayon»

Laïcité, scolarité, solidarité

Du 4 septembre au 30 novembre 2007 s'est déroulée la Rentrée solidaire «Un cahier, un crayon» pour les enfants du Congo. L'asbl LHAC dresse un premier bilan de cette action de solidarité.

La Rentrée solidaire est organisée depuis 2001 en France par Solidarité laïque, CAMIF Solidarité et la MAIF. Elle consiste à récolter du matériel scolaire neuf qui sera distribué dans des écoles publiques de pays du Sud. Pour 2007, était ciblé le Congo-Brazzaville. D'où l'idée de mener une opération commune avec l'asbl Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale (LHAC) en faveur des deux Congo, le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa (République Démocratique du Congo).

Tout en vous certifiant que la réalité est beaucoup plus complexe que cela, on pourrait résumer cette action en sept grandes étapes.

Étape n°1

Définition du public cible, recherche de partenaires et des fonds nécessaires.

Merci au passage au Mouvement laïque, à Solidarité Étudiants Tiers-Monde et au CNCD-11.11.11... Signalons également une initiative qui nous a particulièrement impressionnés. Franck Deco- ninck, professeur à la VUB, a organisé une collecte de valisettes promotionnelles, notamment dans le cadre d'un Congrès international... sur le nucléaire! Pas moins de 2500 mallettes ont été ainsi récoltées.

Étape n°2

Diffusion de l'info en Communauté française auprès du Mouvement laïque, de la Solidarité Internationale et des écoles communales. La prise de contact avec ces dernières a été assez laborieuse. Car pour toute action auprès de l'enseignement communal, il faut non seulement obtenir l'aval de l'Instruction publique, mais de plus les établissements scolaires, surtout en Région bruxelloise, sont submergés par des offres de projets de diverses associations, et constam- ment submergés tout court.

Étape n°3

Mise en place de lieux de dépôts temporaires locaux pour le stockage du matériel.

Animations dans les établissements scolaires, à l'aide de valises pédagogiques LHAC et de DVD de Médecine pour le Tiers-Monde sur les réalités du Congo. La sensibilisation a souvent été

menée dans le cadre du cours de morale. L'accent a été mis sur l'importance de l'accès pour tous à une éducation de qualité. Les enfants se sont mobilisés de différentes façons, que ce soit en sensibilisant les autres élèves au travers d'une tournée de présentation, en créant des affiches invitant à participer à la collecte, en décorant de manière attractive des boîtes «de récolte» dispersées dans les classes, ou tout simplement en relayant l'information auprès des parents.

Étape n°5

Nous voici à l'étape la plus physique de cette Rentrée Solidaire... Récupération de tout ce beau et pesant matériel à travers Bruxelles et toute la Wallonie, stockage intermédiaire au Centre d'Action Laïque communautaire et acheminement dans un vaste garage mis gracieusement à disposition par le Port de Bruxelles.

Étapes n°6

Départ vers le Congo des quelques 30 m³ dans un conteneur par la voie des mers.

Étape n°7

Rentrée scolaire 2008: distribution du matériel scolaire par l'asbl Humanisme & Solidarité auprès d'écoles publiques de Kinshasa et de Lubumbashi.

Un bon conseil si vous croisez un des membres de l'équipe LHAC: pas de claquages fraternelles sur le dos! ■

..... Pour plus d'infos: www.uncahier-un crayon.org - 02/649.00.36

1 «C'est votre histoire», Tour & Taxis jusqu'au 23 mars 2008.

2 Marcel Liebman, *Entre histoire et politique – Dix portraits*, éditions Aden 2006.

3 Annie Lacroix-Riz, *L'intégration européenne de la France – La tutelle de l'Allemagne et des États-Unis*, Le temps des cerises, 2007.

4 Jean Monnet par exemple (voir p. 47) ou l'Américain Dean Acheson.

Pisa 2007

Éviter le catastrophisme

L'exercice est aussi attendu que redouté: les tests Pisa, en mettant sur le gril des centaines de milliers d'élèves de quinze ans, tous les trois ans, dans le monde entier, font jaillir les différences de performances entre systèmes éducatifs.

Mais il faut lire le résultat de ce test complètement, en évitant le premier réflexe qui consiste à s'attacher uniquement à une position dans un classement, mais sans en comprendre le sens. En fait, dire que la Communauté française est en telle place au cœur des nations de l'OCDE, c'est faire exactement comme on ne fait plus dans les classes, c'est-à-dire privilégier un classement (très relatif) face aux autres plutôt que d'évaluer le niveau des compétences acquises dans l'absolu. Or, être deuxième d'une classe de cancres est, dans l'absolu, bien moins utile que d'être avant-dernier d'une classe de haut niveau.

Comme le rappelle utilement l'Internationale de l'Éducation (fédération mondiale des syndicats d'enseignants), la parution des tests Pisa entraîne souvent une réaction basique: «*Dans des pays où les étudiants sont arrivés près du sommet, les politiques se félicitent et prennent crédit pour une bonne politique de l'éducation. Dans des pays avec une réussite moindre, les politiques blâment le système scolaire et les enseignants pour une performance pauvre. Dans les deux cas, les rapports des médias tendent à se focaliser sur le classement et offrent une approche simpliste de style "résultat de football".*

Que dit donc, effectivement, le travail effectué par Pisa? Après la lecture et les maths, c'est la connaissance des sciences qui a été examinée pour 2 890 élèves de 97 écoles francophones, tous réseaux et types confondus. Dans chaque établissement, 35 élèves sont tirés au sort. De quinze ans, car c'est la limite de la scolarité obligatoire dans de nombreux pays examinés. Sans surprise, comme dans les tests précédents, les résultats sont moins bons en Communauté française qu'en

Communauté flamande. Il faut dire qu'à quinze ans, 44% des élèves francophones sont déjà en retard d'un an au moins, contre 23% des Flamands. Qu'a évalué le test? Pas seulement les connaissances scientifiques mais en priorité «*la manière dont les jeunes sont capables de comprendre et de résoudre des questions d'ordre scientifique auxquelles ils seront confrontés dans leur vie adulte*». Trois sous-échelles sont utilisées, avec des résultats assez contrastés: «*Plutôt dans la moyenne des pays OCDE quand il s'agit de faire la distinction entre ce qui est de la science et ce qui n'en relève pas, comme un problème éthique, ou quand il faut reconnaître une démarche scientifique et utiliser des données scientifiques fournies, les élèves francophones sont clairement en difficulté lorsqu'il s'agit de mobiliser des connaissances en sciences*», explique Ariane Baye, membre de l'équipe scientifique. C'est donc sur les pré-acquis qu'il faut agir, dès le début de l'école primaire, où la science semble être négligée (faute de temps face aux autres défis?) par les instituteurs. Un problème qui se prolonge au début du secondaire: plus de la moitié des chefs d'établissements sondés par Pisa ont souligné qu'ils éprouvent d'importantes difficultés pour recruter des professeurs de sciences pour enseigner à ce niveau. Un euphémisme: dans certaines classes, le prof manque plusieurs mois, voire l'année entière sans qu'il y ait moyen d'y remédier. Dommage, car la plupart des élèves francophones sont extrêmement sensibles aux questions d'environnement et aux enjeux du développement durable.

La diversité des résultats engrangés entraîne la conclusion, hélas commune avec les deux vagues de tests précédents, que si la Belgique

francophone arrive manifestement à «produire» des élèves de très haut niveau, son système global d'éducation pêche lourdement par son inégalité. En bref, la tension entre très bon élève et le plus englué dans les difficultés est la plus forte dans notre Communauté que dans tous les autres pays de l'OCDE. Pour les élèves de quinze ans qui sont encore dans les deux premières années du secondaire, 70% se trouvent sous un niveau tel que les compétences dont ils disposent sont d'un usage très limité. «*Cela représente le défi majeur des années à venir*», explique Dominique Lafontaine, qui dirige l'unité d'analyse des systèmes d'enseignement de l'Université de Liège, qui a procédé aux tests pour la Communauté française. «*Le poids des facteurs socioéconomiques semble essentiel pour expliquer ce problème. De plus, les élèves issus de l'immigration, disposant de peu de livres à la maison, ne parlant pas la langue du test chez eux ou en retard dans leur cursus scolaire sont souvent concentrés dans les mêmes établissements*».

Paradoxalement, Marie Arena (PS), ministre francophone de l'Enseignement obligatoire trouve dans les résultats des tests Pisa, sinon un motif de se réjouir, au moins la justification de plusieurs réformes qu'elle a entreprises, souvent face à l'opposition de certains parents ou d'autres acteurs de l'enseignement: «*Retour au manuel scolaire alors que beaucoup d'enfants n'ont pas dix livres chez eux, mise en place du tronc commun pour le début du secondaire plutôt que des filières qui sélectionnent sans le dire, une heure de math et de français en plus, instauration d'un certificat d'études de base sur la base d'une épreuve commune afin de ne plus dissimuler les élèves en échec, autonomie accentuée pour les directeurs. On ne pourra effectivement juger l'effet de ces réformes que lors des prochains tests Pisa*».

De même, la lutte contre la tension entre des écoles où 73% des élèves ont au moins un an de retard (le quart le plus faible des établissements) et d'autres où ils sont seulement 21% (le quart le plus fort) a abouti à la réforme de la date unique d'inscription et des files de plusieurs jours devant les écoles. Une tentative, sans doute encore aux résultats très modestes, d'entraver la dualisation de notre système éducatif. ■

Frédéric Soumois

Vu de Flandre

Les médias et la crise

La sortie en dvd de *Bye Bye Belgium* et la querelle entre Yves Leterme et la RTBF ont à nouveau soulevé la question du rôle des médias pendant cette crise qui continue de secouer la Belgique.

La presse serait-elle devenue un acteur de la crise ou emprunte-t-elle des méthodes et chemins inédits pour interroger et provoquer le débat? Les médias auraient-ils exacerbé les conflits et provoqué les blocages? Ce phénomène est-il nouveau? Faut-il rappeler l'importance, certes plus marquée par le passé, du rôle tenu par les éditorialistes des journaux flamands?

Jeroen Verelst a confronté pour le *Morgen* les journaux télévisés de la VRT et de la RTBF la semaine qui a suivi la comparaison de la RTBF avec la funeste radio Mille Collines (qui avait appelé au génocide rwandais). Il en conclut qu'«*au lieu d'une diabolisation des Flamands, la RTBF montre avec un enthousiasme presque émouvant toutes les initiatives en faveur du rapprochement des deux communautés*»¹.

Selon la VRT, la RTBF consacre une attention exagérée à ces actions de sauvetage marginales. Pour les journalistes francophones, la VRT ignore le réflexe belgicain de la majorité de la population. Walter Pauli estime pour sa part que les médias francophones diffèrent fortement des médias flamands par leur volonté manifeste en faveur du maintien du pays. Dans un entretien avec Dirk Vanoverbeke du *Soir* du 11 décembre 2007, Stefaan Walgrave, politologue à l'université d'Anvers, reconnaît pour sa part que peu de médias flamands s'opposent à l'image d'une Flandre sans exigences communautaires et qu'ils se positionnent de manière plus idéologique que les médias francophones.

De manière plus globale, Dave Sinardet fait observer que «*les médias s'inscrivent dans le consensus politique de leur propre commu-*

nauté: les journalistes francophones ont principalement des contacts avec les négociateurs francophones et on peut dire la même chose des flamands... les médias deviennent la plupart du temps inconsciemment les porte-parole de l'agenda politique des hommes politiques»². Ce qui expliquerait pourquoi les journalistes francophones adopteraient inconsciemment aussi un autre ton dès que l'on aborde le communautaire.

«*Inconsciemment parce que l'antiséparatisme fonctionne de plus en plus en Belgique francophone comme une idéologie d'État*»³ et cette idéologie dominante a tellement percolé que les journalistes ne s'en rendraient plus compte.

© RTBF

Une image choc de la fameuse fiction ertébénne.

Maintenant, depuis *Bye Bye Belgium* (dont la version imprimée de Philippe Dutilleul vaut absolument le détour par son exhaustivité et sa grande rigueur), il est indéniable que la RTBF est prête à devenir un acteur du jeu politique à part entière. «*Le faux journal du 13 décembre 2006 et le renvoi sur antenne pendant plusieurs mois aux «vagues» provoquées par ce faux journal en témoignent pleinement. Si un média peut faire l'actualité en s'appuyant sur d'autres médias ou sur lui-même, il devient de facto acteur de l'actualité*»⁴. Cette attitude brouille le déroulement et l'analyse des enjeux.

Mais depuis ce faux journal du 13 décembre 2006, nous savons que nous devons rester plus que jamais vigilants et critiques à l'égard de la presse et des médias. ■

Olivier Starquit

¹ Jeroen Verelst, «*De b in RTBF versus de v in VRT*», *De Morgen*, 15 décembre 2007.

² Dave Sinardet, *De Morgen*, 10 décembre 2007.

³ Bart Maddens, *De Morgen*, 10 décembre 2007.

⁴ Jérôme Jamin, «*Larsen médiatique*», *Politique*, n° 52, décembre 2007.

It's a Free World! de Ken Loach

Travailler plus pour gagner moins

Cela fait maintenant plus de quarante ans que Ken Loach signe des films communément rangés dans la catégorie du réalisme social, du cinéma militant de gauche ou encore de la veine naturaliste. Il est vrai que Ken Loach met en scène, de façon récurrente, des personnages issus de la classe ouvrière, souvent dépourvus d'emploi du reste ou souffrant de conditions de travail de plus en plus dégradées.

De film en film, le réalisateur s'est mué en chroniqueur fidèle, attentif et judicieux des laissés-pour-compte de l'Angleterre, que ce soit à Londres, Manchester, Sheffield, ou Glasgow... Son dernier film, ironiquement intitulé *It's a Free World!*, rajoute une pierre toute neuve à cet édifice. La nouveauté réside ici en ce que le personnage principal est

se dessine dans son œuvre, enrichie de cette ultime réalisation...

Mais revenons tout d'abord sur cette carrière cinématographique, qui pourrait schématiquement se subdiviser en trois périodes. La fin des années soixante voit le premier succès public de Ken Loach avec *Kes*, histoire d'un petit garçon d'emblée promis à un avenir de mineur et qui trouve une brève échappatoire en élevant avec passion un faucon. Il réalise aussi plusieurs films pour la télévision, dont *Cathy Come Home*, qui détaille la prompte descente aux enfers d'un jeune couple avec trois enfants en quête d'un logement. Documenté par des faits avérés, le récit de ces jeunes époux, d'abord obligés de se séparer, puis arrachés à leurs enfants, est diffusé sur la chaîne BBC en 1966 et efface à ce point les téléspectateurs anglais que l'association caritative *Shelter* est fondée une semaine plus tard afin de pallier un tant soit peu le problème des familles sans-abri. Situé à cheval entre la fiction et le documentaire, ce film contient déjà des thèmes qui réapparaîtront par la suite, comme la difficulté de trouver du travail et un logement, la destruction de la cellule familiale et le désarroi qui en découle, l'humiliation subie par une classe sociale.

© Cinéart

L'exploitée devenue exploitée.

l'agent même qui tire scandaleusement profit de travailleurs démunis alors que jusque-là, le réalisateur et ses scénaristes (dont Paul Laverty depuis 1996), s'étaient toujours concentrés exclusivement sur le destin de la partie exploitée. Et pourtant, une cohérence troublante

Les années Thatcher: pendant et après

Les années quatre-vingt constituent des années sombres pour l'économie anglaise, mais aussi pour l'activité de Ken Loach, dont la plupart des projets avortent, ne parvenant à décrocher les fonds nécessaires et dont les documentaires font systématiquement l'objet de censure par les chaînes de télévision publiques. L'auteur, il est vrai, entreprend durant cette période de réaliser plusieurs sujets traitant frontalement de ces profonds bouleversements survenus au sein des syndicats et du monde du travail, sous le règne de Margaret Thatcher. Il en sera hélas pour ses frais et deviendra pendant ces années-là *persona non grata*.

À partir de 1991, l'année de *Riff-Raff*, film à la fois terrible et hilarant qui met en situation le quotidien précaire d'un groupe d'ouvriers de chantier, Ken Loach peut à nouveau «fonctionner». Il enchaîne dès lors une série de films qui jusqu'à aujourd'hui, rencontrent un public souvent captivé et ému. *Raining Stones* raconte les déboires rocambolesques d'un chômeur qui tient envers et contre tout à offrir à sa fille une robe de communion digne de ce nom, au prix des pires dangers. *Ladybird Ladybird* rapporte l'hallucinant parcours d'une femme dont la garde des enfants lui est à répétition retirée, dès le berceau, par les services sociaux, alors même qu'elle finit par trouver une sta-

bilité affective. *Land and Freedom* revient sur l'utopie collective de la Guerre d'Espagne et fait briller son talent unique pour ce qui est de filmer des discussions partisanes de groupe. *The Navigators* revient sur les effroyables conséquences de la privatisation des chemins de fer anglais. Le déchirant *Sweet Sixteen* quant à lui déroule l'engrenage fatal qui précipite un adolescent particulièrement attachant dans la haute criminalité.

Tous ces films de l'ère «post-Thatcher», en dépit de quelques scènettes plus légères, drôles et pittoresques, ont ceci de commun qu'ils font tous surgir une violence saisissante, à un moment ou un autre du récit. Nous sommes dans les années nonante, dans une société laminée par un pouvoir politique conservateur. Il n'est plus l'heure de discuter des conditions de travail –pour peu qu'il y en ait– et la cause syndicale a été dissoute, radicalement, après trente ans d'accès de haute lutte. Le scénario des fictions de Ken Loach bénéficie toujours d'un travail de documentation très poussé et celui de *The Navigators* par exemple nous fait palper la réalité de la dénationalisation de British Rail, catastrophe humaine à grande échelle. La direction, outrepassant les limites du cynisme, prévoit en cette occasion un quota de minimum deux morts par an! À l'issue du film, la mort accidentelle, due à la désorganisation généralisée et à la seule exigence de profit, vient effectivement faucher l'un des membres de l'équipe. Cette scène, filmée avec la concision, la sobriété et la juste distance qui font tout le prix de l'art de Ken Loach, terrifie, car elle fait penser à une situation de temps de guerre: les camarades doivent choisir entre secourir leur compagnon sur-le-champ, au risque de perdre leur emploi, ou bien différer l'appel de l'ambulance, au risque de le voir mourir. Et c'est le «chacun pour soi», fondement de l'idéologie libérale, qui l'emporte,

puisque il en va de la survie, rien de moins. Le film *Riff Raff*, dix ans plus tôt, mettait lui aussi en scène la mort d'un ouvrier de fortune sur un chantier de fortune, mais avec comme conséquence la riposte des collègues scandalisés, immolançant par un grand feu de joie ledit chantier. Question d'époque, sans doute.

Les choix moraux qui se posent aux personnages de Loach sont, film après film, d'une portée toujours plus tragique. Le héros de *Raining Stones* devait vivre d'expédients et cela donnait lieu à des scènes truculentes où il essayait par exemple de tuer un mouton volé, mais ne pouvait se résoudre à l'assommer... Neuf ans plus tard, Liam, le garçon de quinze ans de *Sweet Sixteen*, charmant petit magouilleur au début du film, est très vite repéré et embauché pour sa débrouillardise par les pontes locaux de la drogue et se retrouve en situation de devoir tuer froidement son meilleur ami, tout cela avant son seizième anniversaire! C'est la vie sociale elle-même qui s'est transformée en terrain de guerre, au sein d'une économie où devenir criminel constitue une chance de survie.

Économie et criminalité: même combat?

Avec *It's a free world*, nous assistons à une forme d'apothéose venant couronner ces observations. Il devient clair ici que si la seule chance de survivre dans ce système économique est de devenir criminel, c'est parce que «économie» et «criminalité» ont tout simplement fusionné et relèvent à présent des mêmes compétences! Le personnage central du film, la blonde Angie, venue en droite ligne du milieu ouvrier, représente ici le camp des «exploiteurs». Elle-même a été victime du système et en réaction, elle monte sa petite entreprise de sous-traitance et se transforme en

négrière de charme, en marchande de sommeil sans scrupules, une posture qui rappelle celle des kapos.

Il est moins que jamais question de figurer sous l'angle manichéen un patron et ses ouvriers. La lutte des classes existe toujours, quoi qu'en dise et malgré les efforts fournis pour faire croire que ce qui est bon pour l'industrie est bon pour l'employé. Mais ce rapport de force lui-même s'est déshumanisé et déplacé. Angie a beau être odieuse, elle n'est qu'un monstre parmi d'autres monstres, produits par le libéralisme économique. Elle est bien l'objet de représailles, mais cela demeure un élément anecdotique. L'important est de savoir que le salaire minimum n'a jamais été respecté par le parti du New Labour, que l'usage de main-d'œuvre bon marché et flexible est toléré par le gouvernement anglais et pour cause: celle-ci est devenue la pierre angulaire de son économie qui, sans cela, s'effondrerait. Et qu'il en est de même de l'ensemble de la Communauté Européenne, dont l'accueil en 2004 de nouveaux pays membres a facilement légalisé le trafic et l'esclavage de ces travailleurs venus de l'Est.

Ken Loach est un maître tant dans l'art du cadrage du plan que dans celui du propos. Son procédé ne consiste pas à démontrer, mais «juste» à montrer. Et pour montrer le système du libéralisme économique sous son plus mauvais jour, il suffit tout simplement d'y mettre un peu de lumière. ■

Vera Kotaji

Si la seule chance de survivre dans ce système économique est de devenir criminel, c'est parce que «économie» et «criminalité» ont tout simplement fusionné et relèvent à présent des mêmes compétences!

Littérature

Au cœur des ténèbres

Pas d'une folle gaieté! La Route de Cormac McCarthy et Un homme de Philip Roth regardent la mort en face.

Ils ont pourtant bon pied bon œil les papys des lettres. A 94 ans, Henry Bauchau, publie *Le boulevard périphérique*¹, un livre lumineux dont il a secret, une véritable caresse par-dessus l'injuste cruauté de la vie, et une réconciliation avec les blessures intérieures. L'heure du bilan diffère pour chacun, quand certains se résignent à attendre l'échéance, d'autres l'apprivoisent ou la mettent en joue. René-Louis des Forêts, lui, a tenu tête jusqu'au dernier souffle. *Pas à pas jusqu'au dernier*² était d'un courage exemplaire, jour après jour, le créateur se forçait à écrire. Tenir. Tenir par l'esprit quand le corps se délite. La Camarde pouvait bien attendre, il était occupé, mais elle survint pourtant quand il n'y pensait plus.

Dans un autre genre: quand faut y aller, faut y aller. Philip Roth attaque sa peur de front. Avec pragmatisme, histoire d'essayer la mort comme un costume avant le grand soir. Dès la première ligne, il enterre son personnage, un septuagénaire à la vie jalonnée de mariages, d'enfants, maîtresses, divorces, réussite. La retraite devait être un havre de paix, elle n'est qu'ennui, solitude et maladies. Il se découvre en vieux schnock avec un frère aîné pétant de santé! Il en crève de jalouse, cette santé de fer lui revenait, il en aurait fait meilleur usage! Dans *La bête meurt*, son avant-dernier livre, Philip Roth offrait à son alter ego littéraire, une dernière salve de plaisir en dévergondant une jeune fille de bonne famille avant son mariage. Mais la partie fine, bestiale, se muait soudain en bouleversante vulnérabilité. Ce besoin d'attachement, de tendresse, cette jalouse, toute la sensibilité qu'il chassait d'ordinaire à coup de latte, lui tombait dessus d'un coup, trop tard, et la réalité de l'âge le saisissait au col.

*Un Homme*³ poursuit le thème les yeux dans les yeux. C'est un livre écrit

Philippe Roth, la mort, les yeux dans les yeux.

assis au bord du néant, mais à la rage du temps qui passe, il oppose une infinie tendresse. L'homme tente par la raison d'appréhender l'angoisse et visite le cimetière qui l'accueillera un jour, devise avec le fossoyeur, lui file même une pièce en guise d'avance... N'est-ce pas Faust devant la tombe, qui espère que le trou sera douillet? Si quatre joyeuses luronnes escortent Faust, *Détresse, Dette, Soucis et Nécessité* (!), le personnage de Roth va seul. Goethe sentant sa fin s'exclama «plus de lumière», Henry James murmura «Ah, la voilà donc la grande chose». L'homme de Philip Roth meurt séchement comme on passe à la trappe. Hop! En revanche, l'auteur brosse à la soie le portrait de deux femmes meurtries par la maladie. Cynisme et compassion chez lui vont de pair, cette fois pourtant l'ironie est poignante, et tient dans la main, comme une dernière poignée de terre.

© Gallimard

¹ Henry Bauchau, *Le boulevard périphérique*, Actes Sud 2008.

² René-Louis des Forêts, *Pas à pas jusqu'au dernier*, l'Imaginaire-Gallimard.

³ Philip Roth, *Un Homme*, Gallimard 2008.

4 Cormac McCarthy, *La Route*, L'Olivier 2008.

5 Cormac McCarthy, *Suttree*, Actes Sud 1994.

Ndlr: Le roman de Cormac McCarthy, *Non, ce pays n'est pas pour le vieil homme* (2005) a inspiré le dernier film des frères Coen, *No Country for old men*.

Au Musée Juif de Belgique

Les Kaliski: vertiges de l'Histoire

L'exposition «Sarah et ses frères» inaugure les nouvelles salles à l'arrière du musée juif et raconte une famille d'artistes belges obsédée par l'histoire: un auteur de théâtre, René, une femme peintre, Sarah, un dessinateur mémorialiste, Chaïm. Rencontre avec ces trois témoins de la mémoire en compagnie du commissaire Jacques Sojcher, poète, romancier et professeur de philosophie à l'ULB.

À chacun ses armes. Pour le dramaturge René Kaliski (avec un «y» pour se différencier de son frère et de sa sœur), ce sont les mots: des mots qui résonnent encore dans nos théâtres et cela, malgré sa disparition foudroyante en 1981 à l'âge de 45 ans. Dans ses pièces, la petite histoire privée rencontre la grande: la Révolution russe, le fascisme, l'hitlérisme, la shoah ou encore le sionisme. Des hommes et des femmes ordinaires, des victimes et des bourreaux côtoient des personnages comme Trotsky, Hitler, Mussolini ou encore Charles le Téméraire, Fausto Coppi et Pasolini.

Une œuvre imposante qui reste vivante aujourd'hui. Rappelez-vous les prix du théâtre 2005 avec «Aïda Vaincue», mis en scène par Michael Delaunoy. Ce spectacle remporta un tel triomphe que les critiques saluèrent quatre fois ce chef-d'œuvre: meilleur spectacle, meilleure scénographie (Philippe Henry), meilleure comédienne (Jo Deseure), meilleur comédien (Julien Roy).

Comme pour mieux s'en souvenir, lorsque nous entrons dans la salle qui lui est dédiée, Tino Rossi entonne «Le plus beau tango du monde», une des mélodies de «Aïda vaincue». Dans les pièces de Kaliski, la musique joue un rôle au même titre que les personnages et cela n'a pas échappé à Christian Israël qui signe cette scénographie remarquable.

Le héros de «Jim le Téméraire» de René Kaliski raconte lui aussi, à la manière d'un archiviste, des histoires: celle des quartiers juifs, comme Anderlecht où il grandit avant et pendant la guerre, celle des persécutions. Mais aussi l'histoire d'autres génocides: celui des Arméniens, du Rwanda, de l'ex-You-

goslavie ou encore celui du Cambodge. «Jim Kaliski possède la mémoire de la terreur, il est contemporain de la peur», toujours selon Jacques Sojcher.

Sur des feuilles, Chaïm Kaliski dessine à l'encre de chine des milliers de dessins. À la manière de la bande dessinée, il raconte le quotidien durant la guerre. À des scènes de rafle succèdent des moments plus frivoles, en atteste ce dessin représentant Édith Piaf. «Mémorialiste de l'Histoire, cet autodidacte nous présente une œuvre qui s'apparente à l'art brut», constate Jacques Sojcher.

Dans un autre genre mais avec le même trait de dessin, Jim Kaliski s'amuse en chroniquant la famille royale, Tintin et Spirou, Quick et Flupke, Jacques Brel, Eddy Merckx...

«Sarah et ses frères» ou la folie des hommes, serait-on tenté d'écrire. Il y a chez eux une force si grande que le spectateur repart grandi et empreint de beauté cruelle. ■

Virginie Cordier

«Sarah et ses frères», Musée Juif de Belgique, rue des Minimes 21-1000 Bruxelles. Tél.: 02/512 19 63 - www.museejuif.be - Jusqu'au 24 février 2008.